

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXII

LEVIS—AVRIL 1926

No 4

LES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le Bureau des Archives de la province de Québec n'a pas encore la gloire qui s'attache aux choses antiques—il remonte à peine à cinq ans—mais il renferme tout de même des documents et des pièces d'une richesse inestimable.

Énumérons ici les principales séries de documents conservées aux Archives de la province de Québec.

* * *

La série la plus importante est la collection des jugements et délibérations du Conseil Souverain. La première séance du Conseil Souverain eut lieu à Québec le 18 septembre 1663 et la dernière à Montréal le 28 avril 1760, précisément le jour de la bataille de Sainte-Foy.

M. Klimrath, dans son *Mémoire sur les Olins et les Parlements*, décrit ainsi le Parlement de France sous le régime royal :

Le parlement était la Cour souveraine du Roi, la Cour suprême du royaume. Là, venaient plaider soit en première instance, soit par voie d'appel, les ducs, les comtes, les barons et les chevaliers, les évêques, les couvents et les ordres religieux et militaires pour leur temporel, les communes enfin, les bourgeoisies et même les communautés de vilains. Là, se débattaient les droits féodaux et seigneuriaux, les droits de justice, les droits d'usage, les questions forestières, les questions municipales, les cas royaux. Là, tous les principes du droit public et privé, criminel et civil, et toutes les

formes de la procédure prenaient corps et vie. Aussi, semble-t-il, quand on lit ces vieux registres que toute l'histoire du temps s'y soit empreinte vivante et variée, et l'on croirait assister au procès, tant les actes en sont souvent dramatiques."

N'avons-nous pas là une description assez exacte du rôle joué par le Conseil Souverain dans notre pays ? C'est devant ce tribunal que nos seigneurs, nos ordres religieux, les membres de notre clergé, nos hommes de commerce, nos corporations de métiers sont venus tour à tour soit pour réclamer leurs droits ou y faire admettre des griefs. Les jugements et délibérations de cette Cour Souveraine sont donc d'une importance et d'un intérêt qu'on ne peut mettre en doute.

L'honorable P.-J.-O. Chauveau écrivait, en terminant sa notice sur le Conseil Souverain :

"Je les ai revus dernièrement ces muets, mais éloquents témoins de notre glorieuse histoire, ces vieux *Olims* canadiens ! Je me suis rappelé le temps où, à deux époques de ma vie (1851-1855 et 1867-1873), je faisais pour leur conservation et pour leur publication tout ce que je pouvais, non pas tout ce que j'aurais voulu, car la puissance d'un ministre, même celle d'un premier ministre, *n'est pas ce qu'un vain peuple pense*.

"On ne peut voir, sans émotion, ces pages signées des noms les plus illustres de notre histoire, et sans être expert en graphologie on est frappé des belles signatures de Frontenac, de Laval et de Talon qui portent l'empreinte de leur caractère."

En 1885, le gouvernement de la province de Québec commença la publication des jugements et délibérations du Conseil Souverain. Six volumes ont été publiés. le premier en 1885, le deuxième en 1886, le troisième en 1887, le quatrième en 1888, le cinquième en 1889 et le sixième en 1891. Le dernier jugement imprimé est du 22 décembre 1716. Il reste donc à publier les délibérations et jugements rendus de la fin de 1716 à 1760, soit trente-six années.

La publication des six volumes parus des jugements et délibérations du Conseil Souverain a coûté \$25,000 ou \$30,000. Les trente-six années non publiées demanderaient

encore une dizaine de volumes au coût probable de \$70,000 à \$80,000. Ces jugements ne sont pas tous du même intérêt. Je me suis souvent demandé si la publication d'un bon inventaire de la partie inédite des registres du Conseil Souverain ne contenterait pas les amateurs d'histoire ?

* * *

En terme de loi l'insinuation est l'enregistrement qui se fait dans un registre public de certaines dispositions qui doivent être rendues publiques.

L'insinuation n'est pas d'hier puisqu'elle existait chez les Romains.

La formalité de l'insinuation fut introduite en France par l'ordonnance de François Ier donnée à Villers Cotterets en 1539.

En 1645, une déclaration de Louis XIV ordonnait que dorénavant toutes les donations faites par le roi ou par les particuliers, tant entre vifs qu'à cause de mort, devaient être insinuées dans quatre mois du jour de la date des actes.

L'édit de décembre 1703, appelé communément l'Édit des Insinuations laïques, nous donne la nomenclature des actes qu'on devait faire insinuer. On mentionne les lettres de noblesse, les lettres de naturalité, les lettres d'érection de fief, comtés, marquisats, baronnies, etc., etc.

Dans la Nouvelle-France, dès l'institution du Conseil Souverain, on ordonna l'insinuation d'à peu près tous les actes émanant du gouvernement du roi et que le ministre transmettait au gouverneur ou à l'intendant.

Quelques testaments, contrats de mariage et autres actes de nature plutôt privée furent insinués par le Conseil Souverain mais ces pièces, en général, furent plutôt insinuées aux différentes prévôtés ou juridictions royales et seigneuriales de la colonie.

Aux Archives de la province de Québec se trouvent déposés toutes les insinuations ordonnées par le Conseil Souverain. Un inventaire des Insinuations du Conseil Souverain a été publié en 1921, dans la série dite "Archives de la province de Québec."

* * *

Le 31^e article de l'édit de création de la Compagnie des Indes Occidentales donné à Paris au mois de mai 1664,

lui donnait le droit comme seigneurs haut-justiciers d'établir des juges et officiers de justice partout où le besoin s'en ferait sentir dans les limites du pays.

C'est sur l'autorité de cet article de son édit de création que la Compagnie des Indes Occidentales établit le tribunal de la Prévôté de Québec au mois de mai 1666.

En décembre 1674, par un édit donné à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV réunissait au domaine de la couronne toutes les terres qu'il avait ci-devant accordées à la Compagnie des Indes Occidentales. Par le même édit le roi révoquait, éteignait et supprimait le siège de la Prévôté de Québec, et il ordonnait que le Conseil Souverain jugerait en première instance les procès et contestations que la Prévôté avait coutume de juger et dont l'appel était relevé au Conseil Souverain.

Ce système ne pouvait durer longtemps et, moins de trois ans plus tard, au mois de mai 1677, Louis XIV rétablissait le siège de la Prévôté de Québec "pour connaître en première instance de toutes matières tant civiles et criminelles, et dont l'appel sera relevé en notre Conseil Souverain établi en la dite ville."

Le siège de la Prévôté de Québec devait être composé d'un lieutenant-général, d'un procureur du roi et d'un greffier. Le lieutenant-général devait recevoir cinq cents livres de gages, le procureur du roi trois cents livres et le greffier cent livres.

C'est ce tribunal de la Prévôté réorganisé qui a existé jusqu'à la Conquête.

On possède aux Archives de la Province la série presque complète des jugements de la Prévôté de Québec. Malheureusement, ces cent et quelques cahiers sont très difficiles à consulter. Les scribes du Conseil Souverain avaient tous une écriture passable. On lit la plupart de leurs jugements assez facilement. Les copistes de la Prévôté de Québec, au contraire de leurs confrères du Conseil Souverain, s'ingéniaient à rendre leur écriture illisible. Quelques uns des jugements de la Prévôté de Québec sont écrits avec tant de négligence et d'abréviations qu'il est quasi impossible de les comprendre.

* * *

Sous l'ancien régime, les attributions des Sièges d'Amirauté furent d'abord données à l'intendant. Plus tard, l'intendant, à cause de la multiplicité des affaires de sa charge, se déchargea sur la Prévôté de Québec de la plupart des procès qui avaient un caractère maritime.

En 1698, l'intendant Bochart Champigny obtenait du roi de France et du grand-amiral la nomination d'un juge d'amirauté à Québec. Le 30 mai 1699, Paul Dupuy de Lislois et Michel Lepailleur étaient nommés, le premier, juge de l'amirauté en la Nouvelle-France, et le second greffier de la nouvelle juridiction. Mais M. Dupuy de Lislois n'accepta pas la charge de juge de l'amirauté. C'est le lieutenant-général de la Prévôté qui continua à exercer pendant plus de dix-sept ans les fonctions de juge de l'amirauté de Québec.

Le 12 janvier 1717, par lettres patentes du roi de France, un siège d'amirauté était établi à Québec. Ce tribunal ne commença à fonctionner qu'à l'été de 1719. La première audience fut tenue le 19 août 1719. Ce tribunal exista jusqu'à la chute de Québec, le 13 septembre 1759. Il avait donc vécu juste quarante ans.

Que sont devenues les archives du siège de l'Amirauté de Québec ?

L'article 45 de la capitulation de Montréal disait :

“Les registres et autres papiers du Conseil Supérieur, de la Prévôté et Amirauté de la même ville, ceux des juridictions royales des Trois-Rivières et de la ville de Montréal, ceux des juridictions seigneuriales de la colonie, les minutes des actes des notaires des villes et des campagnes, et généralement les actes et autres papiers qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens, resteront dans la colonie, dans les greffes dont ces papiers dépendent.”

Malgré cette clause pourtant très claire, les archives des amirautés de Québec et de Louisbourg furent transportées en France.

Le 8 mai 1761, le ministre écrivait à M. Poncet de la Grave que les registres et minutes des amirautés de Louisbourg et de Québec avaient été déposés aux archives de La Rochelle, pour être retournés dans les colonies, si l'occasion s'en présentait, quand la paix serait rétablie.

Comme question de fait, les anciennes archives de l'Amirauté de Québec ne sont pas revenues au pays. On les conserve aux Archives de la Marine, à Paris. Aux Archives de la province de Québec, nous avons deux registres des causes de l'Amirauté de Québec, l'un pour l'année 1741, et l'autre pour les années 1755-1756. Nous possédons également quelques dossiers et pièces détachées des procès qui furent soumis à l'ancien siège de l'Amirauté de Québec.

Dans le rapport du comité nommé par lord Dorchester en 1789, pour examiner les anciennes archives françaises, nous lisons, à la date du 4 août 1789 :

“Le comité a ajourné au bureau de M. le secrétaire Pownall, pour examiner l'état et le contenu d'une grande caisse de documents endommagés, mentionnés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall.

“Le comité constate que cette caisse contient des registres des causes dans la Cour d'Amirauté, avant la Conquête, ils sont tous si pourris que l'on ne peut les lever, excepté un registre pour 1759, qui a le titre suivant sur la seconde feuille : “Le présent registre contenant 198 feuillets, celui-ci compris, a été paraphé premier et dernier feuillet par nous Guillaume Guillimin, conseiller du roi, lieutenant particulier de la prévôté, et lieutenant-général civil et criminel de l'Amirauté de cette ville, pour servir à l'enregistrement des causes d'audience de l'Amirauté ; fait à Québec le 8 juin 1759.” Il est signé Guillimin.

“Ce livre est aussi dans un très mauvais état ; il contient sur 22 feuilles écrites, marquées 1 à 22, des jugements de la Cour d'Amirauté, authentiquées par la signature de M. Guillimin, juge de cette cour, excepté les deux dernières feuilles qui n'ont pas de signature.

“Dans la caisse il y a un inventaire sur deux feuilles de papier, en bon état, avec le titre suivant : “Récapitulation du greffe de l'Amirauté, le tout par les lettres alphabétiques, et à leur rang d'années, comme il est spécifié ci-après.”

Inutile d'ajouter que ce registre déjà en poussière en 1789 est depuis longtemps disparu. L'inventaire sur “deux feuilles de papier” nous aurait au moins fait savoir ce que l'Amirauté de Québec possédait en registres ou en archives. Malheureusement, cet inventaire est également disparu, dé-

truit par un greffier négligent ou subtilité par un amateur peu scrupuleux.

* * *

Dans la Nouvelle-France les concessions en fief étaient signées par le gouverneur et l'intendant. Ces concessions se faisaient en double original, l'une était remise au seigneur et l'autre était conservée au bureau de l'Intendance.

Ces concessions en fief portaient la clause suivante : "le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an."

Les Archives de la province de Québec possèdent à peu près toutes les concessions de fief faites dans la Nouvelle-France, soit en original soit en insinuation. Toutes les confirmations ou ratifications consenties par le roi de France sont également conservées aux Archives de la province de Québec.

Les concessions en fief ont été publiées dans le volume officiel intitulé *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, qui date de 1852. A ce propos, on nous demande souvent si les titres reproduits dans ce volume de 1852 sont fidèlement rapportés. Depuis trente ans j'ai eu souvent occasion de collationner ces titres avec les originaux conservés aux Archives de la province de Québec et je dois dire que j'y ai rarement trouvé des erreurs. Le texte a été suivi intégralement avec son orthographe, sa ponctuation et même ses fautes.

* * *

Sous l'ancien droit français, tout seigneur vassal était tenu de "rendre foi et hommage" au seigneur duquel relevait le fief qu'il possédait. Cette obligation consistait en un serment de fidélité que le nouveau titulaire, lorsqu'il y avait mutation de propriété, devait prêter au seigneur dominant. Ce serment se prêtait un genou en terre, et un acte authentique en était dressé sur parchemin. C'était l'acte de foi et hommage.

Quarante jours après avoir été reçu en foi et hommage le vassal était tenu de donner à son seigneur son "aveu et dénombrement," c'est-à-dire une déclaration détaillée de la consistance de son fief et des droits qui en dépendaient, un

état des terre baillées aux censitaires et des rentes et autres redevances perçues.

En France, les actes de foi et hommage se rendaient en la Chambre des Comptes de Paris. Dans la Nouvelle-France, les seigneurs étaient tenus, de par l'acte de concession de leurs seigneuries, de rendre la foi et hommage au château Saint-Louis de Québec. A l'origine, c'est le gouverneur qui recevait les seigneurs à la foi et hommage. Plus tard, le gouverneur passa cette corvée à l'intendant.

Les "aveux et dénombremments" sont des sources extrêmement précieuses pour la petite histoire. Ils nous donnent la liste de tous les habitants de la seigneurie, le nombre d'arpents de terre en valeur, les dimensions de la maison, des bâtiments de la ferme, etc., etc.

Les Archives de la province de Québec possèdent à peu près tous les actes de foi et hommage et les aveux et dénombremments rendus devant le gouverneur ou l'intendant pendant toute la durée du régime français et des régimes anglais, jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale.

* * *

On conserve aux Archives de la province de Québec toutes ou à peu près toutes les ordonnances des intendants de la Nouvelle-France rendues de 1705, c'est-à-dire depuis l'entrée en fonction de M. Raudot, jusqu'à la fin du régime français, en 1760. Nous avons donné en 1919 un inventaire en quatre volumes de ces ordonnances.

MM. Talon, Bouteroue, Duchesneau, de Meulles, Bochart Champigny et de Beauharnois précédèrent M. Raudot dans la charge d'intendant. Se donnèrent-ils la peine de transcrire leurs ordonnances dans des cahiers comme le firent M. Raudot et ses successeurs ? L'honorable M. Chapais, dans son livre *Jean Talon*, cite un arrêt du Conseil Supérieur de 1705 qui dit :

La plus grande partie du secrétariat de mon dit sieur Talon a été dissipée comme la plupart de ceux de messieurs ses successeurs."

Ces lignes ne laissent-elles pas entendre qu'on avait conservé sinon dans des cahiers du moins en liasses les ordonnances de MM. Talon, Bouteroue, Duchesneau, de Meulles, Bochart Champigny et de Beauharnois ?

En tout cas, une chose est certaine, c'est que ces cahiers, s'ils ont existé, ont été détruits ou sont disparus depuis longtemps.

En 1924, on a publié, en deux volumes, dans la série dite Archives de la province de Québec, les ordonnances de nos intendants rendues avant 1706 et qu'on a pu retracer en France, à Québec, à Montréal et à Ottawa. Sûrement, il en existe encore plusieurs autres soit dans les greffes des notaires du régime français soit dans des collections particulières. Ceux qui possèdent ces vieilles ordonnances rendraient service aux chercheurs et à l'histoire en les publiant ou en les faisant connaître à notre Bureau d'Archives.

* * *

Ceux qui s'occupent d'histoire savent le rôle éminemment utile rempli par les grands-voyers du régime français. Ce sont eux qui ont ouvert ce que nous appelons aujourd'hui nos routes nationales. Les Archives de la Province possèdent la plupart des procès-verbaux des grands-voyers tant du régime français que du régime anglais. Dans la série des "Archives de la province de Québec", on trouvera deux volumes d'inventaires de ces procès-verbaux. Depuis la publication de ces volumes, j'ai pu retracer aux Archives de la Province et aux Archives Judiciaires de Québec quelques centaines de dossiers relatifs à nos routes anciennes. Ces pièces sont très importantes. Une fois classifiées, elles formeront la matière d'un troisième volume d'inventaires se rapportant aux activités de nos anciens grands-voyers.

* * *

Un des principaux privilèges du seigneur sous le régime français était de faire distribuer la justice à ses censitaires par des officiers nommés par lui. La plupart des seigneurs canadiens possédaient la haute, moyenne et basse justice. Un bon nombre de seigneurs n'usèrent pas de ce droit parce que leur état de fortune ne leur permettait pas de payer des officiers de justice. Toutefois, nous voyons des justices seigneuriales établies à Boucherville, dans l'île Jésus, au Cap-de-la-Madeleine, à Sainte-Anne de la Pérade, à Batiscan, sur l'île d'Orléans, sur la côte de Beaupré, dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges.

Feu J.-Edmond Roy écrivait en 1890 :

“En vertu de l'article 45 de la capitulation de Montréal et du Canada, les registres des juridictions royales devaient rester dans la colonie. Que sont-ils devenus ? dispersés aux quatre vents du ciel, enfouis dans quelques greniers poudreux ou vendus aux colporteurs de la rue, qui sait ce que le sort leur a réservé ?”

En effet, les archives des juridictions royales du régime français sont toutes disparues moins une, celle de Notre-Dame des Anges. Cette seigneurie fut concédée aux Pères Jésuites le 10 mars 1626 par le duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France.

La justice seigneuriale fut établie à Notre-Dame des Anges presque en même temps que le Conseil Souverain et elle exista jusqu'au jour où les Anglais entrèrent dans Québec, soit pendant près d'un siècle.

Les Archives de la province de Québec possèdent les procès-verbaux et à peu près toutes les pièces de procédure de l'ancienne juridiction seigneuriale de Notre-Dame des Anges. Cette collection a d'autant plus de valeur qu'elle est absolument unique dans son genre. On trouvera le sommaire d'à peu près tous les procès de cette juridiction dans notre *Inventaire d'une collection*.

Le baron Masères dit quelque part que la haute justice n'a été exercée par aucun seigneur canadien. Je crois que les Sulpiciens, seigneurs de Montréal, ont exercé la haute justice. De plus, dans les pièces judiciaires de la seigneurie de Notre-Dame des Anges conservées aux Archives de la Province, j'ai trouvé, à la date du 14 septembre 1695, un jugement rendu par Guillaume Roger, juge prévôt, qui condamne Jean Denis fils “d'avoir les jambes, cuisses et reins rompus vif sur un échafaud et mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours, pour avoir tué et assassiné Pierre Gendreau.” N'est-ce pas là la preuve que la haute justice a été exercée dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges ? Si les archives des autres juridictions seigneuriales existaient encore il est bien probable que nous

trouverions d'autres cas où la haute justice fut exercée dans nos anciennes seigneuries.

* * *

Une série intitulée *Collection de pièces judiciaires, notariales, etc., etc.*, réunie par feu M. Philéas Gagnon, pendant qu'il était conservateur des archives judiciaires de Québec, comprend plus de 6,000 pièces. Il y a de tout dans cette série. Nous en avons publié un inventaire en deux volumes en 1917.

* * *

A l'aide des pièces conservées aux Archives de la Province il serait relativement facile d'écrire l'histoire de chacune des seigneuries de la Nouvelle-France. Mais il y a mieux. Les intendants de la Nouvelle-France tenaient avec un très grand soin les *Terriers* du Domaine de la Couronne. Ces cahiers, heureusement, ont échappé à la destruction et sont dans un parfait état de conservation. Ces pièces nous permettent de retracer l'histoire de tous les emplacements concédés par le Roi dans la ville de Québec et dans les autres domaines de la Couronne.

* * *

Un mot d'une collection de lettres autographes qui a son importance. Les Archives de Québec possèdent vingt-quatre albums classés de la première à la dernière lettre de l'alphabet qui contiennent des lettres originales de la plupart des grands personnages de notre histoire. Nous avons dans cette série des lettres de presque tous nos gouverneurs français, de tous les évêques du régime français, de la plupart des conseillers au Conseil Souverain, des officiers de Justice, des officiers militaires, etc., etc. Ces volumineux albums, s'ils tombaient entre les mains d'un graphologue, auraient de quoi l'amuser pendant plusieurs années.

* * *

La nomenclature donné ici comprend ce que nous pourrions appeler les *Grandes séries* des Archives de la province de Québec. Mais outre ces séries importantes on possède aux Archives de Québec des centaines de dossiers de pièces originales sur les hommes et les choses du régime français. Je renonce à vous en donner la liste, elle est trop longue.

* * *

Ces quelques notes donnent une idée de la richesse des Archives de Québec au point de vue des documents originaux. Et pourtant nous avons peut-être perdu deux fois plus d'archives que nous en avons actuellement dans nos voûtes. Ceux qui possèdent des catalogues de l'ancienne maison Dufossé, de Paris, n'ont qu'à jeter un coup d'oeil dans ces brochures à couverture jaune pour dresser la liste de la plupart des pièces que nous avons perdues. Il fut un temps à Québec où certains ministres que le prix du charbon effrayait se demandaient si on ne pourrait pas chauffer le palais législatif avec des vieux papiers d'archives. C'est pendant cette période néfaste que deux ou trois individus qui avaient leurs petites et grandes entrées aux Archives s'emparèrent des meilleures pièces pour les vendre au libraire d'occasion Dufossé.

Les Archives d'Ottawa ont publié, il y a une douzaine d'années, un inventaire des archives canadiennes conservées par la Société Historique de Chicago. Quatre-vingt-dix pour cent de ces pièces provenaient des Archives de Québec. La Société Historique de Chicago a probablement acheté ces documents de bonne foi mais nous ne devons pas moins constater que, légitimement, ils appartenaient au gouvernement de la province de Québec.

Le Père de Smet, parlant des Canadiens, disait qu'ils avaient pénétré partout sur le continent américain. Je suis presque tenté de dire la même chose des Archives de la province de Québec. Elles sont rendues un peu partout sur le continent américain. J'en ai vu à Montréal, à Ottawa, à Toronto, à Boston, à New-York, à Chicago et même à la Nouvelle-Orléans. Sûrement, ce n'est pas le gouvernement de la province de Québec qui a vendu à ces départements d'archives ou à ces sociétés historiques ces pièces originales que nous serions si fiers de montrer aujourd'hui. Elles ont été tout simplement volées et vendues à ces institutions.

Grâce à Dieu, nos archives sont aujourd'hui en lieu sûr et à l'abri des attaques des amateurs trop peu scrupuleux. Tout de même, il est bien permis à ceux qui aiment notre passé de regretter que tant de documents précieux aient traversé la ligne quarante cinquième !

* * *

On nous demande souvent à quelle année remontent les plus vieilles pièces des Archives de la Province.

Le 15 juin 1640, un incendie détruisait la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, à Québec. Les registres de l'état civil, c'est-à-dire les actes de naissances, mariages et sépultures faits à Québec depuis la fondation de la colonie furent brûlés dans cet incendie. François Derré, sieur de Gand, commis général de la Compagnie des Cent Associés, occupait une salle voisine de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. Il avait en sa possession tous les papiers de la Compagnie des Cent Associés, seigneur du pays. Tous ces papiers disparurent également dans la catastrophe du 15 juin 1640. Voilà pourquoi les documents canadiens antérieurs à 1640 sont si rares. Ainsi nous n'avons dans tout le pays aucune pièce d'archive canadienne signée par Champlain. La Bibliothèque Municipale de Montréal possède bien un autographe du fondateur du pays mais il vient de l'ancienne France. Le greffe de Québec confié aux soins de François Derré, sieur de Gand, contenait sans doute plusieurs pièces écrites de la main de Champlain. Elles disparurent toutes dans l'incendie de 1640.

* * *

On sait que le Conseil Souverain ou Supérieur fut précédé par un Conseil qu'on appelait le Conseil de Québec ou de la Nouvelle-France. Ce Conseil, établi en 1648, exista jusqu'à la formation du Conseil Souverain.

Toutes les semaines on nous demande des informations sur le premier Conseil de Québec dont nos historiens parlent très peu. Que sont devenus les délibérations de ce Conseil ?

Les registres du premier Conseil de la Nouvelle-France existaient encore en 1706. Du moins le procureur-général d'Auteuil l'affirme. Dans un réquisitoire daté du 20 janvier 1706, il écrivait :

“Outre ce qui a été dit ci-devant sur ce sujet, il faut ajouter que depuis l'année 1647, tous les registres qui ont été tenus soit en exécution de l'arrêt du Conseil d'État de la même année, qui établissent un Conseil en ce pays, ou de l'édit d'érection du Conseil Souverain de l'année 1663, sont entre les mains du greffier en chef du dit Conseil...”

Quatorze ans plus tard, en 1720, dans un mémoire

adressé par le même d'Auteuil au maréchal d'Estrées, nous lisons :

Il faut remarquer que par ce mémoire le voyage de M. Bourdon à la baie d'Hudson et sa prise de possession au nom du Roi, est dit assurément et qu'il en est fait mention dans les registres de l'ancien Conseil du Canada."

Puis, plus bas, on lit encore en note :

"Ces registres ont été brûlés."

Les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France ont donc été détruites entre 1706 et 1720.

Ces précieux papiers étaient conservés par le greffier du Conseil Souverain dont les séances avaient lieu dans une des salles du Palais de l'Intendance. Or, le 5 janvier 1713, ce palais fut entièrement détruit par un incendie. Le feu se propagea avec tant de rapidité que l'intendant Bégon et sa femme eurent toutes les peines à se sauver. Trois domestiques de l'intendant périrent même dans les flammes. On peut raisonnablement supposer que cet incendie consuma également les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France. L'événement était réellement malheureux car ces documents auraient jeté beaucoup de lumière sur la période de notre histoire qui s'étend de 1647 à 1663.

* * *

L'honorable M. Chapais écrivait en 1919 :

"Nous serait-il permis d'exprimer un voeu ? En le formulant nous sommes sûrs d'être l'interprète de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale. Ils soupirent depuis longtemps après l'organisation et la concentration de nos archives provinciales. Nous croyons pouvoir dire, en pleine connaissance de cause, que cette mesure est urgente. De toutes les provinces de la confédération canadienne, la nôtre est celle qui possède les plus riches et les plus précieux éléments d'archives. Nous disons "éléments", car il faut bien le confesser, nous n'avons vraiment pas de département où de section d'archives historiques, régulièrement organisés. Les autres provinces, Ontario, la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba, par exemple, n'ont pas nos trésors, et nous distancent cependant sous ce rapport. Toutefois, nous n'avons qu'un pas à faire pour reprendre le rang qui nous appartient, c'est-à-dire le premier. Nous sommes la province la plus éminem-

ment historique du Canada. Pendant cent quatre-vingts ans, l'histoire canadienne a été uniquement nôtre. Il s'ensuit que nos départements publics regorgent de documents historiques. Le pas que nous avons à faire, c'est de les réunir, de les concentrer en un vaste dépôt, de les compléter par des incursions judicieuses dans les domaines où nous avons accès, de les classer et de les cataloguer pour le bénéfice des chercheurs."

Le voeu qu'exprimait M. Chapais il y a six ans est en partie réalisé. Le Bureau des Archives de la province de Québec existe. Né sous les combles, sa croissance a été tellement rapide qu'à l'instar de l'homme fort Michaud dont notre ami Massicotte a raconté l'histoire, il a fait éclater le vêtement trop juste dont on l'avait affublé. Le gouvernement de la Province vient de mettre à sa disposition des bureaux superbes et des voûtes qu'on dit les plus belles et les plus sûres du pays. Nos riches collections historiques ont été déposées dans ces voûtes en attendant le jour pas trop éloigné — nous en avons maintenant la certitude — où elles auront leur palais à elles.

Les inventaires et les catalogues souhaités par M. Chapais sont commencés. Déjà seize volumes en ont été publiés. D'ici à dix ans, espérons-le, les Archives de la province de Québec seront entièrement inventoriées.

Mais les archives de la Province malgré leurs richesses ne sont pas toutes nos sources d'histoires. Nous avons dans notre province tout près de vingt-cinq dépôts d'archives judiciaires. Chacun de ces dépôts devrait avoir son inventaire. Disons ici que les Archives Judiciaires de Montréal ont des inventaires très bien faits de leurs principales séries d'archives. Ces inventaires préparées sous la direction de l'érudit M. Massicotte sont de véritables modèles du genre.

Le séminaire de Québec, le séminaire de Saint-Sulpice, les bibliothèques de Saint-Sulpice, de McGill, de l'université de Montréal et de plusieurs autres institutions possèdent des archives nombreuses et précieuses. Chacun de ces dépôts d'archives ne devrait-il pas aussi avoir son inventaire ?

On a dit que les dates étaient les yeux de l'histoire. Ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que les *Inventaires* sont les yeux du chercheur et de l'historien ?

A l'aide d'un inventaire bien fait un chercheur trouvera en quelques minutes une pièce qu'il cherchera autrement pendant des heures et peut-être des jours.

Les Archives de la province de Québec aideront de toutes les façons ceux qui se mettront à la tâche pour doter nos dépôts d'archives de l'inventaire si utile au chercheur.

P.-G. R.

HUMBLE SUGGESTION

Si vous avez chez vous des livres canadiens, des brochures canadiennes, des portraits de personnages canadiens, des gravures canadiennes, des actes de notaires, des lettres anciennes, des *papiers* canadiens de quelque nature qu'ils soient, qui vous embarrassent, ne les détruisez pas.

Qui vous dit que ces choses ne sont pas utiles pour l'histoire ?

Faites un paquet de tous ces riens, et envoyez-le par messagerie (express) aux Archives de la province de Québec, au Palais législatif, à Québec. Celles-ci seront heureuses de payer les frais de transport.

Si ces papiers ne sont d'aucune utilité, les Archives les mettront tout simplement au rebut. S'ils valent quelque chose pour l'histoire, les Archives de la province de Québec leur donneront une place d'honneur sur leurs rayons.

Les Archives font revivre le passé, et le passé de la province de Québec est le patrimoine de tous les Canadiens français. Que tous contribuent à le grandir !

QUESTION

Le *Bulletin* a déjà parlé du projet de Le Moyne d'Iberville de passer par la Chaudière pour aller subjuguier Boston. M. de Saint-Castin, en 1702, ne reprit-il pas ce projet de M. d'Iberville ? Où se trouve le mémoire où M. de Saint-Castin expliquait son projet ?

G. B. C.

NOTRE HISTOIRE

O notre Histoire —écrin de perles ignorées —
Je baise avec amour tes pages vénérées.
O registre immortel, poème éblouissant
Que la France écrit du plus pur de son sang !
Drame ininterrompu, bulletins pittoresques,
De hauts faits surhumains, récits chevaleresques,
Annales de géants, archives où l'on voit,
A chacun des feuillets qui tournent sous le doigt,
Resplendir d'un éclat sévère ou sympathique
Quelque nom de héros ou d'héroïne antique !
Où l'on voit s'embrasser et se donner la main
Les vaillants de la veille et ceux du lendemain ;
Où le glaive et la croix, la charrue et le livre,
— Tout ce qui fonde joint à tout ce qui délivre, —
Brillent, vivant trophée où l'on croit voir s'unir
Aux gloires d'autrefois, celles de l'avenir.
Les gloires d'autrefois, comme elles sont sereines
Et pures devant vous, vertus contemporaines ! . . .

.....
Louis Fréchette (1)

L'EXEMPLE D'AUTREFOIS

Si, à l'exemple des premiers missionnaires du pays, aux observations desquels rien n'échappait, on avait dans chaque paroisse recueilli religieusement tous les souvenirs, si l'on avait noté tous les faits les plus remarquables, quelle précieuse collection de mémoires n'aurait-on pas formée pour la brillante histoire de notre belle patrie !

L'abbé Charles Trudelle .

(1) *La légende* d'un peuple, p. 13.

CE QU'ON TROUVE DANS LES REGISTRES DE L'ETAT-CIVIL

—

Les annales de la Nouvelle-France sont connues dans tous leurs grands traits. Les travaux de nos historiens nous ont montré, dans son ensemble, l'oeuvre des découvreurs du Canada, des fondateurs de la Nouvelle-France, les luttes de tout genre soutenues par nos ancêtres, les deuils et les gloires de notre patrie. Cette oeuvre n'est pas à refaire ; elle restera.

Mais faut-il en conclure que toute investigation dans le champ de notre histoire est désormais superflue ? Non, certes ; les grandes lignes sont clairement tracées ; mais que de détails à éclaircir ! que de jugements basés sur des faits imparfaitement connus à rectifier ! que d'explications à donner sur nos origines !

Modeste travailleur dans cette grande entreprise de notre histoire nationale, j'ai souvent été surpris de voir jaillir de mes notes une vive lumière, sur des points restés jusque-là, pour moi, obscurs ou incomplets dans nos annales. Aussi les registres, que j'ai compulsés dans tous les recoins de notre Nouvelle-France, me sont devenus une mine de précieux renseignements que je me suis fait un bonheur de collectionner.

Voici sept ou huit épis pris, au hasard parmi les nombreuses gerbes que j'ai eu l'avantage de recueillir à travers les registres.

10—On s'est demandé si le recensement de 1666, — le premier qui ait été fait dans le pays,—avait eu lieu au commencement ou à la fin de cette année, et si par conséquent, il comprenait ou non les familles arrivées pendant l'été de 1666 ? Or les registres m'ont permis de prouver jusqu'à l'évidence que ce recensement ne donne que le dénombrement des familles arrivées avant la saison de l'été 1666.

20—En 1687, un massacre eut lieu sur les bords du lac Saint-Louis, et les victimes de la cruauté iroquoise furent inhumées au même endroit. Tous les détails, concernant l'âge, les noms, etc., de ces infortunés, sont con-

signés dans les registres de Lachine, année 1687. Vainement on en chercherait aucune trace ailleurs.

30—J'ai trouvé, aussi, la dernière des pages qui racontent le sanglant épisode des massacres de Lachine en 1689. Le curé de la paroisse des Saints-Anges de Lachine recueillait, avec une touchante sollicitude, les restes d'un grand nombre des victimes du massacre, pour leur donner la sépulture religieuse, avec les prières de l'Eglise.

40—L'authenticité de lettres très-intéressantes et inédites, au sujet du supplice du feu auquel quatre Iroquois furent condamnés, en 1695, se trouve prouvée par les registres de Ville-Marie.

50—J'ai constaté que le nom de Kondiaronk-le-Rat, attribué au chef sauvage que tous nos historiens ont célébré, n'est pas le véritable, ou du moins le seul nom de ce héros. L'acte de sa sépulture, qui, certes, doit être un document authentique, le désigne sous le nom de "Gaspard Soiga-dit-le-Rat."

60—Par cette même étude, il m'a été possible de retracer l'origine du célèbre Dubocq, dont parle Charlevoix (liv. XVI, p. 199), et qui fut fait prisonnier, en 1697, près d'Orange, dans un combat contre les Mahingans et les Agniers; et dans la collection des lettres citées plus haut, j'ai pu recueillir l'histoire de l'horrible exploit qui accompagna sa délivrance.

70—Les registres de l'année 1700 m'ont permis de déterminer, à quelques mois près, la date de la mort de Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi.

80—A part ces renseignements, si utiles à l'Histoire, les mêmes registres ont aussi donné l'origine des noms et la position géographique de certaines localités mentionnées dans nos vieilles annales; par exemple, la Pointe-à-Lacaille, aujourd'hui Saint-Thomas-de-Montmagny; le Cap Lauzon, aujourd'hui Deschambault; le Cap-à-l'Arbre, aujourd'hui Saint-Jean-Deschaillons (Mgr Cyprien Tanguay, *A travers les registres*, p. V).

LE SOUCI DU PASSE

La plainte me vient d'un ami, grand fouilleur de vieux papiers, qui s'acharne à reconstituer la vie ancienne de sa petite patrie. Avec les documents conservés dans sa propre famille, il a réussi à faire l'histoire de la maison où vécut ses aïeux maternels et qui se trouve être le berceau de l'un des plus nobles caractères qu'ait connus notre littérature : l'auteur de *Jean Rivard*, Antoine Gérin-Lajoie. Il a recueilli chez des parents et des amis des pièces précieuses, mais il a dû bien des fois aussi constater qu'on avait, par négligence, par insouciance, par ignorance de leur réelle valeur, laissé perdre des documents qui eussent singulièrement éclairé l'histoire de telle paroisse, de telle famille. Et il se demande s'il ne serait pas possible que le gouvernement provincial, pour empêcher ces pertes, pour enrichir ses archives, achetât ou fit transcrire suivant le cas ces papiers de famille.

Nous transmettons l'observation aux autorités compétentes. Elle devrait être examinée d'un oeil favorable : le gouvernement provincial a déjà donné la preuve de l'intérêt qu'il porte à ces choses en organisant le service des archives, en lui donnant pour chef un homme d'une incontestable compétence, choisi, cela est évident, pour son seul mérite.

Mais, en attendant l'action gouvernementale, chacun peut agir chez soi, et autour de soi, mettre en sûreté les pièces qui ont quelque intérêt, faire comprendre à ceux qui ne la sauraient pas la valeur de certains papiers. On nous cite, par exemple, un cas typique. Une vénérable octogénaire, morte voici une trentaine d'années, avait conservé une pleine cassette de vieux papiers : c'était toute l'histoire de sa famille depuis deux siècles. Un parent, brave homme mais sans instruction, hérita de tout cela.—*Cela n'a pas d'importance, conclut-il, la famille ne possède plus ces terres*, et, la conscience tranquille, il détruisit le tout. On retrouvera peut-être dans les greffes des vieux notaires une part de ces trésors, mais pourra-t-on jamais les retrouver tous ? Les papiers faits *par-devant notaire* ne sont pas, du reste, les seuls à avoir de l'intérêt. Combien de lettres aideraient à fixer des points d'histoire, des traits de moeurs, le détail de la vie d'autre-

fois ? Nos lecteurs se rappelleront sans doute un billet que *Fadette* publia jadis ici même et qui jetaït, sur les soucis d'éducatrice d'une jeune mère canadienne d'il y a quelque cent ans, une si instructive lumière.

Ces pièces, il faut les garder, il faut aussi, quand on le peut, les mettre en oeuvre. C'est à quoi s'occupent un certain nombre de chercheurs, trop peu nombreux encore malheureusement. On m'excusera de chercher les exemples dans mon pays d'origine : les faits m'y frappent naturellement davantage. Quelques hommes ont entrepris là, par le moyen d'un petit journal mensuel, *l'Écho de Saint-Justin*, de mettre à la portée du public le passé de leur petit pays. Grâce aux documents soigneusement et patiemment colligés, ils ont appris à leurs concitoyens l'histoire de la fondation des paroisses, celle de tel établissement industriel aujourd'hui disparu, l'origine des noms de rang, fixé des physionomies locales : prêtres, médecins, défricheurs... Qu'ils aient le temps et la patience de poursuivre leur travail quelques années encore, et nous aurons là de précieuses archives régionales. Un travail analogue, nous le constatons en feuilletant les journaux, se poursuit dans la région de Saint-Hyacinthe, dans celle de la Beauce, au Saguenay, ailleurs encore peut-être. Il complète les livres déjà parus, il en prépare d'autres. Il faut y applaudir et l'appuyer, quand on ne peut directement y collaborer.

Il faut aussi préparer des matériaux pour les chercheurs de l'avenir. Que de notes prises au jour le jour, et qui ne demanderaient guère d'effort aujourd'hui, pourraient être demain d'une précieuse utilité. Qu'on me permette à ce propos encore un souvenir personnel. Je passais l'an dernier, avec quelques amis, à Nédélec, au Témiscamingue. Le village, on s'en souvient, a été ravagé par un incendie. On était à reconstruire. Nous voulûmes aller saluer le curé.— *Il est à la boutique*, nous dit-on. Nous trouvâmes en effet le jeune prêtre dans ses quartiers-généraux : une petite pièce au deuxième étage d'une boutique de menuisier et qui lui servait à la fois de chambre à coucher et de bureau de travail. Il avait tout perdu dans l'incendie, et jusqu'à son dernier livre, mais il se réjouissait d'avoir retrouvé intacts,

dans le coffre-fort de la fabrique, les notes qu'au jour le jour il avait prises sur la vie de ses colons.

Quelle richesse pour l'avenir si tous ceux qui le peuvent imitaient cet exemple — qui n'est certes pas isolé, mais reste encore trop rare — et s'efforçaient de recueillir ainsi, avec les souvenirs et les traditions, les faits de la vie quotidienne, qui seront demain de l'histoire ! (Omer Héroux, le *Devoir*, 27 mars 1923).

LE SORT DU JOURNAL DES JESUITES

Pour la première partie de nos annales, c'est-à-dire, jusqu'au temps de la création du Conseil Supérieur, les documents originaux sont peu nombreux. Des matériaux précieux ont été, depuis un siècle, perdus par la négligence de ceux à qui ils étaient confiés. Ainsi, le collègue de la Compagnie de Jésus à Québec possédait une importante collection de manuscrits, relatifs aux découvertes et aux événements civils et religieux de cette première période ; fort peu de ces papiers ont échappé à la destruction. Dans le journal du supérieur des Jésuites étaient consignés, jour par jour, les faits les plus remarquables, des réflexions sur les affaires de la colonie, des appréciations de la conduite de ses hommes publics. Continué pendant plus de cent ans et tenu avec beaucoup de régularité, ce journal était d'une grande valeur pour suivre la marche des événements. Eh bien ! sur trois cahiers qui paraissent avoir été complets à la suppression des Jésuites, il en restait encore deux à la fin du siècle dernier ; un seul a échappé aux mains des Vandales, et encore est-ce par hasard, puisqu'il fut découvert dans un fourneau de la cuisine, au château Saint-Louis. D'autres causes, comme l'incendie, l'humidité des archives, la mauvaise qualité du papier, ont aussi contribué à la destruction de nos richesses historiques. (L'abbé J.-B.-A. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. I, p. V).

NÉ PAS DÉTRUIRE

Feu M. Benjamin Sulte écrivait en 1897 :

“J’ai vu, autrefois, un bureau public où, pendant des années, on s’est servi de poignées de feuilles d’anciens actes publics pour allumer le poêle—ce n’est pas le seul cas de cette nature qui se soit produit parmi nous ! Il est si commode à un imbécile qui a ces trésors sous la main de s’en débarrasser, comme disait le chef du bureau dont je parle. “Ces paperasses sont tellement vieilles qu’à peine peut-on les lire, pensait-il, alors personne ne prendra la peine de s’arracher les yeux à les déchiffrer ; ce sont des feuilles jaunies, pas invitantes, parfois tombant en miettes ; les épiciers n’en voudraient même pas pour envelopper leurs marchandises ; donc au feu ! et qu’il n’en soit plus parlé

Je suis un fanatique des archives et j’attache aux vieux papiers une importance peut-être exagérée dans bien des cas, mais je ne veux pas être aussi sévère que le regretté M. Sulte pour les employés publics qui ne donnent pas tout le soin voulu aux paperasses dont leurs bureaux sont encombrés. J’avoue même que je leur accorde, le plus souvent, le bénéfice des circonstances atténuantes. Et voici pourquoi.

L’histoire ne se fait qu’avec le recul des années. On cherche depuis trois quarts de siècle le site de la “chappelle particulière” où fut inhumé le fondateur de Québec. On a fait des reproches amers aux contemporains de Champlain de ne pas avoir conservé, par des pièces authentiques, le souvenir de ce modeste tombeau que nous serions si heureux d’honorer aujourd’hui. Pour nous, Champlain n’est pas seulement le fondateur de Québec, il est le père de la Nouvelle-France. Champlain, sans doute, était très estimé de ses contemporains. Ils le tenaient pour un homme de mérite, un bon chrétien, un serviteur fidèle de son roi. Pouvaient-ils se rendre compte des destinées superbes du pays qu’il avait ouvert à la foi et à la colonisation ? A la mort de Champlain, Québec comptait à peine quelques centaines d’habitants, et le reste de la colonie guère plus. La mort de

Champlain, regrettée dans la Nouvelle-France, passa inaperçue dans la vieille France. Ce n'est qu'avec les années que sa réputation s'est étendue. Rien d'étonnant donc qu'on n'ait pas songé tout de suite à préserver le souvenir de Champlain à l'aide de témoignages écrits.

Deux exemples tout récents feront peut-être mieux comprendre l'importance relative des archives. Au cours de l'été dernier, je faisais l'acquisition d'un mandat d'arrestation lancé, en 1837, contre un Patriote à peu près inconnu du nom de Étienne-Paschal Taché. L'employé public qui, dans le temps, aurait détruit ce bout de papier aurait-il mérité les foudres des archives ? Mais, trente ans plus tard, ce jeune médecin inconnu en 1837, devenait premier ministre du Canada et la reine Victoria était heureuse de le recevoir dans son château de Windsor. Pas plus tard que le mois dernier, M. Laferté, député de Drummond, voulait bien offrir aux Archives de la Province un autre bout de papier daté de 1873, qui, bien sûr, à cette date, n'avait aucune importance quelconque. C'était la première procédure d'un jeune avocat des Cantons de l'Est. Mais cet avocat avait nom Wilfrid Laurier, et, depuis, il est entré dans l'histoire.

On ne peut nier que le mandat d'arrestation de 1837 et la procédure de 1873 soient aujourd'hui des pièces d'archives curieuses, intéressantes, dignes d'être conservées et que nombre de collectionneurs seraient heureux de posséder.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que plus de la moitié des pièces d'archives n'acquièrent leur importance qu'après un recul de cinquante et même de cent ans. Mais, alors, quel principe adopter pour faire un triage judicieux ? Je m'occupe d'archives depuis trente ans et je ne l'ai pas encore trouvé. J'ai consulté là-dessus des archivistes plus compétents que moi et pas un seul n'a pu me donner une réponse satisfaisante.

La conclusion de ceci c'est qu'il ne faut pas détruire. Le papier anodin d'aujourd'hui peut devenir l'archive très importante de demain.

On me dira que les bureaux publics seraient vite encombrés si les employés étaient obligés de conserver

toutes leurs paperasses. Il y a un moyen, me semble-t-il, d'obvier à cet inconvénient.

Dans la plupart des pays d'Europe, les dossiers et les différentes pièces des départements de l'administration publique sont versés aux Archives tous les trente ou quarante ans. On a adopté, il y a quelques années, une loi à peu près semblable pour le gouvernement du Canada. Pourquoi les départements de l'administration provinciale ne verseraient-ils pas aux Archives toutes les pièces qui remontent, disons à cinquante ans ? Je ne vois guère d'inconvénients à ce système, et je crois que son établissement empêcherait la disparition de nombreux documents qui seront utiles à nos historiens et à nos écrivains dans un avenir plus ou moins rapproché.

P.-G. R.

HUMBLE SUGGESTION

Si vous avez chez vous des livres canadiens, des brochures canadiennes, des portraits de personnages canadiens, des gravures canadiennes, des actes de notaires, des lettres anciennes, des *papiers* canadiens de quelque nature qu'ils soient, qui vous embarrassent, ne les détruisez pas.

Qui vous dit que ces choses ne sont pas utiles pour l'histoire ?

Faites un paquet de tous ces riens, et envoyez-le par messagerie (express) aux Archives de la province de Québec, au Palais législatif, à Québec. Celles-ci seront heureuses de payer les frais de transport.

Si ces papiers ne sont d'aucune utilité, les Archives les mettront tout simplement au rebut. S'ils valent quelque chose pour l'histoire, les Archives de la province de Québec leur donneront une place d'honneur sur leurs rayons.

Les Archives font revivre le passé, et le passé de la province de Québec est le patrimoine de tous les Canadiens français. Que tous contribuent à le grandir !

NOS DIFFÉRENTES ARCHIVES

Les archives de la province de Québec peuvent être classées parmi les plus intéressantes et les plus importantes du pays. A cause de leur ancienneté et de leur abondance si variée, elles offrent à l'histoire, à l'amateur, voire même au simple curieux, un champ d'étude aussi étendu que fécond. Et ce champ, pour n'être pas resté tout à fait inexploré, n'en renferme pas moins des trésors encore inconnus non seulement à la masse mais à plusieurs de ceux qui s'intéressent à notre histoire.

Parmi ces derniers, il y a eu sans doute, il y a encore des exceptions. Nous les souhaiterions plus nombreuses. Nous voudrions, par exemple, que personne n'entreprit la composition et la publication d'un ouvrage historique se rapportant aux premières époques de la colonie surtout, sans avoir compulsé soigneusement les Archives de la Province.

C'est faute d'avoir pris cette précaution que des écrivains, très estimables d'ailleurs, n'ont pas atteint le résultat que leur talent et leur travail donnaient droit d'espérer. Ainsi, que d'erreurs et d'omissions, parfois graves, l'auteur du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, dont nous reconnaissons du reste le grand mérite, eût évitées s'il avait pu ou voulu consulter les greffes des anciens notaires et autres collections semblables disséminées çà et là. Les registres de l'état civil dont il s'est presque exclusivement servi n'étaient ni assez bien rédigés, ni assez bien conservés parfois, ni assez complets surtout, pour fournir toutes les indications nécessaires.

Les actes des anciens notaires : contrats de mariage ou testaments, tutelles ou donations, auraient pu combler bien des lacunes, rectifier bien des erreurs de noms et de dates, etc. C'est une constatation que nous avons faite nous-même et très souvent.

Prenons, par contre, l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* de feu Jos.-Edmond Roy. C'est une monographie bien locale, semble-t-il. Et pourtant, malgré l'aridité voulue et nécessaire de certaines statistiques, cet ouvrage se

lit comme un roman. Il abonde en détails curieux, piquants, topiques, sur les hommes et les choses de notre passé. C'est, sur plus d'un point, la plus originale et la plus fidèle peinture qui nous ait été laissée jusqu'à présent des anciens colons et des seigneurs, des moeurs, des coutumes et de la vie familiale de nos ancêtres. Et où l'auteur, très habile peintre du reste, est-il allé chercher ses couleurs, tantôt riantes, tantôt sombres mais toujours nettement disposées, qui rendent son oeuvre si intéressante et si agréable, sinon dans les papiers poudreux de nos archives, dans les greffes des anciens notaires surtout qu'il avait presque tous compulsés, analysés, annotés.

Il faut bien le répéter : l'histoire d'un peuple ne se trouve pas tout entière dans le récit des grands événements ou dans la correspondance officielle des autorités constituées, par exemple. Ces documents, tout respectables qu'ils sont, doivent être complétés, expliqués au besoin par d'autres plus modestes, plus humbles, plus cachés, mais non moins importants parce qu'ils émanent du peuple qui forme en réalité le corps de la nation.

Eh bien ! nos archives provinciales, judiciaires, notariales ou autres, sont composées en bonne partie de ces vieux papiers où se trouve pour ainsi dire conservée l'âme populaire des anciens jours. Il nous semble, et en cela nous ne croyons pas nous tromper, qu'une histoire du Canada définitive ne sera jamais faite que par celui qui, au moyen d'une étude approfondie de nos archives, sera entré dans l'esprit et la mentalité des choses et des hommes qu'il entreprendra de décrire ou qu'il aura à juger (Mgr Amédée Gosselin, *Inventaire d'une collection*, préface)

QUESTION

Feu J.-Edmond Roy dit dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon* que Thomas-Jacques Taschereau occupa un emploi dans les bureaux de l'île Royale avant de venir s'établir à Québec. Où M. Roy a-t-il pris ce renseignement ?

BEAUCE

NOS REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL.

Je crois qu'il n'y a pas de pays au monde qui puisse se vanter d'avoir des annales généalogiques aussi complètes que la province de Québec. Il y a à peine trois mois, j'ai eu la curiosité d'établir la généalogie de ma famille, en remontant jusqu'à la souche française. Je n'avais pas une note, à part ces données plus ou moins vagues que la tradition garde dans chaque famille. J'avais néanmoins un point de départ : l'abbé Tanguay, ce répertoire vivant des familles canadiennes, m'avait envoyé un extrait de mariage du premier Girouard canadien, mon trisaïeul, qui avait été célébré à Montréal le 3 février 1723. Je consultai les registres de Montréal, Saint-Laurent, Boucherville, Saint-Eustache, Saint-Martin, les Cèdres, Vaudreuil, Lachine, Beauharnois et Saint-Timothé, et, à l'aide de tables alphabétiques, que j'ai trouvées presque partout, j'ai pu en quelques jours tracer la généalogie directe et collatérale de cette nombreuse famille qui compte aujourd'hui des milliers de représentants. On n'obtiendrait pas le même résultat dans la population anglaise du pays. Comme l'observe M. Douglas Brymner dans son *Rapport des archives du Canada pour 1883* — et son témoignage est confirmé par tous les protonotaires—les registres du clergé protestant sont, règle générale, mal tenus, et ce qui est plus sérieux, ceux de plus d'un demi-siècle après la Cession sont perdus. Nos ancêtres attachaient une si grande importance aux registres de l'état civil qu'à plusieurs reprises ils ont réitéré les rigueurs des vieilles ordonnances des rois de France et en ont imposé de nouvelles, que l'on trouve aux arrêts et règlements du Conseil Supérieur, 5 août 1715, 5 mai 1727 et 12 juin 1741.

L'on peut dire sans craindre de se tromper que les registres d'aujourd'hui ne sont pas aussi soigneusement tenus. Depuis 1878, l'usage, d'ailleurs autorisé par une loi provinciale de cette année-là, s'est introduit dans les grandes villes d'avoir des registres imprimés, avec quelques blancs pour les noms des parties, insérés aussi brièvement que possible, sans s'occuper assez souvent de

leur qualité ou même des témoins, que l'on trouve plus commode de remplacer par le bedeau ou d'autres employés de la fabrique. Rarement ou presque jamais les deux registres sont écrits en même temps, ce qui est évidemment contre le texte du Code Civil. (Désiré Girouard, *Rapport du secrétaire de la province de Québec pour 1886-1887*, p. 58).

↓
Montreal R. P. O. 1889-1893 - p. 75

LES ARCHIVES DE LA JURIDICTION ROYALE DE MONTREAL

Je viens d'examiner les archives de la Juridiction Royale de Montréal, de 1720 à 1759. Cette période de son existence couvre 57 gros volumes, 31 à 78, contenant 1000 à 1200 feuillets chacun. Les archives de 1651 à 1720, comprenant la période de la justice seigneuriale et vingt-quatre années de justice royale, forment 30 volumes.

Vous ne pouvez vous former une idée de l'importance de ces archives, au point de vue de l'histoire politique et judiciaire de notre province. Vous y trouverez tout le vieux monde français du Canada, les écrits et la signature de presque tous les habitants qui pouvaient écrire ou signer, depuis le plus illustre représentant du roi jusqu'à son plus humble sujet, les gouverneurs du Canada, les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal, les membres du Conseil Supérieur, l'évêque de Québec, les officiers de l'armée, les intendants, les lieutenants civils et criminels, les messieurs de Saint-Sulpice, les greffiers, notaires et huissiers royaux, les chefs des communautés religieuses de femmes et d'hommes, les seigneurs, les négociants, enfin tous les notables du temps et grand nombre de simples colons dont les descendants forment la population canadienne-française de nos jours. (Désiré Girouard, *Rapport du secrétaire de la province de Québec*, 1886-1887, p. 45).

A PROPOS DES JUGEMENTS DU CONSEIL SUPERIEUR

Je les ai revus dernièrement ces muets, mais éloquents témoins de notre glorieuse histoire, ces vieux *Olims*, canadiens !

Tous les vétérans de nos archives ne répondent pas *présents* à l'appel ! mais ceux qui y répondent ont bravé, pour parvenir jusqu'à nous, bien des dangers. Déjà, la Soeur Juchereau disait que les registres du Conseil Supérieur avaient été perdus dans l'incendie du *Jour des Rois*, 1713 ; heureusement qu'elle s'était trompée. Mais que d'autres incendies, de déménagements—équivalents, d'après M. Jouy, à des incendies—de sièges, de changements de régime, d'installations insuffisantes ont menacé l'existence de tous ces documents !

On a dit que les bibliothèques avaient quatre catégories d'ennemis, les vers, les rats, l'humidité et — *last though not least* — les emprunteurs. Le ver — quoiqu'un bibliophile distingué se soit vanté en ma présence, d'en avoir importé quelques-uns dans ses achats transatlantiques—le ver à livres n'est pas encore acclimaté dans notre pays ; l'humidité a fait des siennes, et nos archives en fournissent plus d'une preuve ; quelques pages, parcelles ou reliques échappées à un naufrage presque complet, ont même dû être renfermées dans un étui ; enfin, les rongeurs ont fait leur oeuvre et les traces de leurs dents sur la marge d'un beau registre en parchemin—dont ils sont plus friands que du papier—s'arrêtent bien juste à la signature du grand roi Louis. Quant aux emprunteurs, c'est à eux, sans doute, que l'on doit la disparition de plusieurs volumes que le gouvernement de Québec redemande en vain aux quatre vents du ciel !

On ne peut voir, sans émotion, ces pages signées des noms les plus illustres de notre histoire, et sans être expert en graphologie on est frappé des belles signatures de Frontenac, de Laval et de Talon qui portent l'empreinte de leur caractère. Saffray de Mézy et quelques autres signaient de diverses manières ; le premier n'avait pas moins de quatre signatures différentes.

P.-J.-O. Chauveau (1)

(1) Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, préface, vol. I, p. LVIII.

UNE SIMPLE LETTRE

—

Voulez-vous avoir une idée de l'importance au point de vue archive d'une simple lettre ?

Le Père de Rochemonteix, dans son grand ouvrage *Les Jésuites de la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, raconte une bataille qui eut lieu en 1736 entre les Chicachas et un certain nombre de Français et de Canadiens. Au cours de cet engagement plusieurs officiers et soldats furent tués, le Père Jésuite Sénat, cinq ou six officiers et une quinzaine de soldats tombèrent aux mains des féroces Chicachas. Ceux-ci, après avoir fait subir d'horribles tourments à leurs prisonniers les firent mourir par le feu.

Le Père de Rochemonteix dit du Père Sénat :

“Il aurait pu s'enfuir, on le lui conseilla, on lui offrit même un cheval, mais il refusa, son devoir étant d'être avec les Français que les ennemis venaient de faire prisonniers. Il fut pris avec eux. Avec eux, il marcha au lieu du supplice ; avec eux il subit les derniers outrages et la bastonnade. C'est le rêve de son coeur d'apôtre qui se réalise. Il entend la confession de ses compagnons, il les absout et les exhorte à offrir à Dieu avec courage et en vrais martyrs le sacrifice de leur vie. Avant de monter sur le bûcher, tous se mettent à genoux, ils prient, puis ils entonnent d'une voix ferme des psaumes et des cantiques et les continuent au milieu des flammes.....”

Voici un fait peu connu qui mérite d'être éclairci, n'est-ce pas ?

A quelle date le Père Sénat et ses héroïques compagnons furent-ils mis à mort ?

Le Père de Rochemonteix et la plupart des auteurs qui mentionnent ce fait disent qu'il eut lieu à la fin de mai 1736.

C'est un chiffon de lettre apparemment sans importance recueillie par feu M. Philéas Gagnon qui nous prouve que le Père de Rochemonteix et ceux qui sont venus après lui se trompaient.

Le 13 avril 1736, Toussaint Loizel, un pauvre illettré de Sainte-Anne des Illinois, écrivait à son frère qui résidait à Montréal :

“Je ne puis avant que de finir me dispenser de vous marquer un mot au sujet de la guerre que l'on a fait sur les Chicachas, où nous avons perdu 40 Français. M. d'Artaquette, commandant du dit poste, a été tué avec sept officiers (sic) des troupes, quatre de milice.....”

Puis Loizel nomme à son frère quelques-uns des officiers et soldats mis à mort par les Chicachas.

La lettre de Loizel était datée du 13 avril 1736. Conséquemment, le Père Sénat et ses compagnons avaient été brûlés par les Chicachas non à la fin de mai mais antérieurement au 13 avril 1736.

L'exemple n'est pas unique. Que de bouts de papier ont été détruits qui auraient pu fixer des points importants de notre histoire !

P.-G. R.

HUMBLE SUGGESTION

Si vous avez chez vous des livres canadiens, des brochures canadiennes, des portraits de personnages canadiens, des gravures canadiennes, des actes de notaires, des lettres anciennes, des *papiers* canadiens de quelque nature qu'ils soient, qui vous embarrassent, ne les détruisez pas.

Qui vous dit que ces choses ne sont pas utiles pour l'histoire ?

Faites un paquet de tous ces riens, et envoyez-le par messagerie (express) aux Archives de la province de Québec, au Palais législatif, à Québec. Celles-ci seront heureuses de payer les frais de transport.

Si ces papiers ne sont d'aucune utilité, les Archives les mettront tout simplement au rebut. S'ils valent quelque chose pour l'histoire, les Archives de la province de Québec leur donneront une place d'honneur sur leurs rayons.

Les Archives font revivre le passé, et le passé de la province de Québec est le patrimoine de tous les Canadiens français. Que tous contribuent à le grandir !

CE QUE C'EST QUE L'ETHNOGRAPHIE

Alors que sa grande soeur, l'Histoire, traite du développement des nations, des rapports qu'elles ont eus entre elles, des faits éclatants, des personnalités les plus éminentes, des hommes et des lois qui ont présidé à leurs destinées, l'Ethnographie, plus modeste, s'attache à étudier l'homme lui-même, ses moeurs privées, son langage, son costume, ses traditions, ses idées superstitieuses, les notions de science et d'art qui se sont développées dans les masses populaires, pour ainsi dire spontanément et en dehors de toute culture scolaire.

Si la forme centralisatrice qu'affecte la civilisation actuelle tend à uniformiser à la fois les moeurs, le langage, le vêtement, il n'en existe pas moins, un peu partout, certains éléments réfractaires, qui maintiendront longtemps encore—et nul au fond n'a le droit de s'en plaindre—cette variété dans l'unité, qui demeure peut-être la meilleure garantie de souplesse et de vigueur pour notre génie national.

Il n'échappera cependant à personne qu'on ne saurait différer plus longtemps les recherches sur certaines choses en voie de disparition. Les costumes évoluent avec une grande rapidité. Nos provinces recèlent, dans leurs traditions orales, d'inappréciables trésors, qu'il est indispensable de recueillir sans retard, au risque de laisser perdre une foule d'expressions heureuses, de locutions curieuses, de proverbes résumant des pensées fines ou fortes, de variantes d'une richesse infinie apportées à ce fond commun de légendes que l'on retrouve partout où les races indo-européennes ont marqué leur empreinte.

On ne peut contester qu'il existe une sorte d'urgence à sauver ces trésors du naufrage, à publier contes, chansons, dictons, grammaires et vocabulaires locaux, à recueillir dans les musées les costumes, les objets qui témoignent d'une industrie et d'un art disparus ou en décadence.

H. Gelin (1)

(1) *La tradition en Poitou et Charentes*, p. 33.

LES ARCHIVES JUDICIAIRES DE MONTREAL

Parmi les questions qui nous sont posées au sujet des archives judiciaires de Montréal, il faut placer en premier lieu, à cause de leur fréquence, celles qui concernent la provenance, la nature et l'utilité des documents, qui sont conservés dans le palais de justice de Montréal.

Il est donc à propos de répondre à cette curiosité dans le *Bulletin des Recherches historiques* puisque ce périodique atteint une bonne partie de ceux qui portent ou peuvent porter un intérêt quelconque aux vieux papiers.

Mais pour ne pas empiéter sur l'espace disponible nous allons essayer de fournir nos renseignements en raccourci.

* * *

Les archives judiciaires de Montréal se composent comme suit :

1.—Actes de l'état civil, c'est-à-dire les registres des actes de naissance, mariage, sépulture tenus par les prêtres catholiques, ministres protestants ou rabbins et autres, dans le district de Montréal. Pour les catholiques, ces registres remontent à 1642, pour les protestants à 1760, pour les juifs à 1841, pour l'enregistrement purement civil (au greffe des municipalités) à 1907.

2.—Actes notariés.—A la mort d'un notaire, ou après un délai fixé par la loi, tous les actes des notaires qui ont exercé dans un district, doivent être déposés au chef-lieu judiciaire. A Montréal, la première étude de notaire date de 1648 et les actes notariés, classés et répertoriés sont aujourd'hui au nombre de quatre millions.

3.—Les arrêts, ordonnances et mandements des gouverneurs généraux ou particuliers, des intendants, commissaires-ordonnateurs, juges, magistrats, ou juges de paix qui administrèrent la ville ou la région de Montréal.

4.—Les congés ou permis de faire la traite et les engagements de chirurgiens, nautoniers et artisans pour l'Ouest.

5.—Les plunitifs et les dossiers des causes portées devant les tribunaux civils et criminels depuis 1648.

6.—Les dossiers des Cours du Banc du roi, d'Appel, de Révision ou Supérieure, sont au nombre de 800,000. De nos jours, la Cour Supérieure produit chaque année 20 à 25,000 dossiers et la Cour de Circuit autant.

6.—Les greffes d'arpenteurs comprenant procès-verbaux et plans. Ceux-ci sont au nombre de 2,500 environ. Les procès-verbaux ne sont pas toujours déposés parce qu'ils ont été remis aux propriétaires.

7.—Les procès-verbaux de grands-voyers et de sous-voyers.

8.—Les testaments olographes et les ampliations de testaments. Ces pièces remontent à 1660.

9.—Les actes de tutelles et de curatelles, véritables mines d'informations sur les familles.

10.—Les déclarations de sociétés, raisons sociales, etc.

11.—Les actes pro-notariés—Jadis lorsqu'il n'y avait pas de notaire dans une région, les curés ou les missionnaires, et parfois les huissiers ou des militaires ont rédigé des contrats, des testaments et des donations, qu'ils ont subséquemment déposés au greffe.

12.—Les exploits d'huissiers sous le régime français.

Dans ces pièces on relève la description des propriétés vendues par autorités de justice et des renseignements sur les propriétaires d'immeubles à diverses époques, etc.

13.—Sont encore classées à part, certaines commissions de juges, magistrats, notaires, huissiers et militaires.

14.—Informations de vie et moeurs produites par des greffiers, notaires, huissiers et autres.

15.—Lettres diverses déposées comme exhibits ou pour y avoir recours.

16.—Inventaires et clôtures d'inventaire, documents précieux sous plusieurs rapports, etc, etc, etc.

C'est dans ces papiers anciens que l'archéologie, la généalogie, la biographie puisent leurs principaux maté-

riaux. C'est encore là que l'histoire du commerce, de l'industrie et des métiers peut se compléter. Enfin, combien de ces feuillets jaunis contiennent des notes révélatrices sur les moeurs, les usages et les coutumes d'autrefois ? On ne s'en fait une idée que si l'on scrute ces grimoires.

Un dernier mot. Montréal est peut-être la seule ville de l'Amérique septentrionale fondée au 17^e siècle, qui par une heureuse chance a gardé jusqu'à nos jours une semblable masse d'archives.

E.-Z. MASSICOTTE

UN VOEU DE L'INTENDANT HOCQUART

Le 5 octobre 1731, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

"Il m'a été souvent représenté, depuis que je suis en Canada, que les minutes des actes des notaires, les registres du Conseil Supérieur et de la Prévôté ne peuvent être en sûreté dans les maisons particulières des greffiers où ces minutes et ces registres sont déposés, par les accidents du feu qui peuvent survenir et qui consumeraient les titres de tous les particuliers de la colonie. Ces représentations m'ont paru, Monseigneur, si importantes que j'ai cru devoir vous en faire part, et vous proposer pour la sûreté publique de faire construire un bâtiment à l'abri du feu pour contenir tous ces papiers. Je n'ai point trouvé de lieu plus convenable pour faire ce bâtiment que la cour du Palais..."

Il y aura bientôt deux siècles que l'intendant Hocquart formulait ce voeu apparemment si raisonnable et cependant toutes les archives importantes qu'il voulait préserver et des milliers d'autres accumulées depuis attendent encore leur bâtiment spécial. Depuis 1731, les archives de l'ancienne Nouvelle-France ont *déménagé* des douzaines de fois. Que de pièces importantes ont été *perdues* ou détruites au cours de ces pérégrinations successives !

L'HISTOIRE, MULTIPLICATEUR DE FORCES

L'histoire ne conserve point le passé à l'état de matière inerte, stérilisée. Elle conserve et transmet de la vie ; elle peut être un multiplicateur de forces. Par elle les vertus et les forces des vivants s'augmentent à chaque génération des forces et des vertus des morts. Sans l'histoire nous ne garderions dans le mystère de nos nerfs et de nos âmes que de vagues tendances, des vestiges presque informes de la vie et des héroïsmes anciens. Là s'arrêterait la transmission parcimonieuse du sang et ainsi s'anéantiraient peu à peu tant d'efforts séculaires pour amener jusqu'à nous l'âme enrichie des aïeux. Mais voici que vient l'histoire, doctrine et maîtresse vivantes, passé et tradition recueillis et condensés. Tout le butin glorieux qu'elle a glané le long des routes, elle l'offre à nos intelligences et elle nous fait entrer en possession de notre patrimoine spirituel. A la transmission du sang va maintenant s'ajouter la transmission de l'esprit. Par le magistère de l'histoire ce qui n'était que vestige presque effacé, tendance ou instinct, devient conscience, idéal et volonté. Nous sentons, à n'en pas douter, un levain mystérieux secouer notre héroïsme en puissance ; dans nos âmes de fils toute la vertu héréditaire se réveille et afflue, et les volontés des ancêtres s'imposent à nos consciences d'héritiers comme des impératifs catégoriques.

En effet, par l'idéal qu'elle maintient et prolonge, par la vision qu'elle donne des buts collectifs, l'histoire fait encore la continuité des générations. Et qui ne voit que c'est presque tout dans la vie d'un peuple ? L'homme ne met de la puissance dans ses actes qu'à la condition de mettre entre chacun une soudure, les appuyant ainsi les uns sur les autres, comme les anneaux d'une chaîne. Mais cette continuité vigoureuse n'est réalisable, d'autre part, que si elle procède d'une pensée directrice, d'un idéal qui contient en puissance tout le dessin d'une vie.

Ainsi en est-il pour un peuple. Son existence n'aura d'unité et de vigueur que si l'action des générations

s'ajoute et s'emboîte sans cesse. Sa tâche est d'enfermer ses activités dans les moules ou les formes qui répondent à son génie et de faire en sorte que les vivants continuent d'être gouvernés par les morts.

Mais qui n'aperçoit de là le rôle souverain de l'histoire ? Dans cet effort des générations vers le même but inaltérable, c'est elle qui conserve la vision du but et la pensée directrice, l'idéal ; c'est elle qui révèle le plan selon lequel s'est développé le passé. De l'ensemble des actes des ancêtres, de leurs résolutions, de leurs attitudes dans le labeur quotidien comme aux heures plus graves, se dégage une pensée particulière, une intention longue et perpétuelle, qui est la tradition. L'histoire s'empare de cette pensée, elle la dissémine au fond de l'âme de tous ; elle crée la lumière et la force qui ordonnent les activités innombrables d'un peuple vers l'accomplissement de ses destinées.

Si l'on admet ce rôle de l'histoire, et comment ne pas l'admettre ?—quelle clarté funèbre ne vient-il pas projeter sur notre situation présente ! Qui peut s'étonner que notre vie actuelle apparaisse avec quelque chose de désarticulé ? La masse de nos pauvres gens ne connaît, hélas ! que l'époque où elle a vécu, les quarante ou cinquante ans, qu'aura duré son existence. Elle ne se croit pas "la minute d'une chose immortelle", mais un moment isolé, un chaînon brisé. Combien d'autres ont enfermé leur science de notre passé dans quelques formules oratoires, résidu du temps de collège, vidé depuis longtemps de substance et de ferment généreux.

L'enseignement de l'histoire nationale s'impose donc comme une nécessité de salut (L'abbé Lionel Groulx, *Notre maître, le passé*, p. 16).

QUESTION

Les bazars sont sûrement d'institution européenne. Ils nous viennent, je crois d'Angleterre. Peut-on me dire à quelle date eut lieu le premier bazar à Montréal, à Québec ? Le premier bazar canadien fut-il tenu avant 1800 ?

CHARITE

REGISTRES PROTESTANTS ET REGISTRES CATHOLIQUES

Dans la province de Québec, la même loi régit la tenue des registres de l'état civil qu'ils appartiennent aux curés catholiques ou aux ministres des autres dénominations religieuses.

Quels sont les mieux tenus ?

Je réponds sans hésitation : les registres catholiques, et je crois que tous les protonotaires de la province de Québec, protestants comme catholiques, sont de mon opinion.

Pas plus tard que la semaine dernière un Canadien-français des Cantons de l'Est se présentait au Bureau des Archives de Québec. Pour régler une importante succession, ce solliciteur avait besoin de la généalogie de sa famille établie au Canada depuis 1676. Cette famille, pour une raison que j'ignore, est devenue protestante vers 1810 ou 1815. Pour établir cette généalogie de 1676 à 1810, c'est-à-dire pendant les cent-trente-quatre ans qu'elle a été catholique, il nous a suffi de quelques heures de recherches. Il s'agissait ensuite de continuer cette généalogie de 1810 à nos jours à l'aide des registres protestants. Nous n'avons pu y réussir. Pourquoi ? Parce que les ministres protestants, pour la plupart, ne remplissent pas les prescriptions de la loi. Leurs actes de baptême, par exemple, donnent les nom et prénoms du baptisé et omettent les noms de son père et de sa mère. L'acte de mariage donne bien le nom du marié mais désigne la mariée, très souvent, sous ses seuls prénoms. Quant aux actes de sépulture, cinquante fois sur cent, ils ne contiennent que le nom du décédé.

On avouera qu'avec un pareil système, il est quasi impossible d'établir une généalogie. Au point de vue historique, la chose est regrettable ; quand il s'agit de successions, elle peut avoir des conséquences désastreuses.

Je le répète, la loi est la même pour le ministre protestant et le prêtre catholique.

Nos évêques catholiques attirent de temps en temps l'attention des curés sur l'importance des registres de l'état civil, et ceux-ci, règle générale, les rédigent d'une façon irréprochable. L'autorité compétente ne devrait-elle pas accomplir la même tâche auprès des ministres des différentes sectes religieuses ?

Notre loi sur la tenue des registres de l'état civil est, je crois, bien supérieure à celles des autres provinces sur le même objet. Il est de l'intérêt de tous qu'elle ne soit pas sabotée.

P.-G. R.

UNE FAMILLE ETEINTE

Dans les registres de Kaskaskia on trouve, dans les actes de sépulture, d'intéressantes notes, particulièrement sur les accidents et la fin tragique d'un grand nombre de nos compatriotes. Je n'en citerai qu'une pour exemple. Elle nous fait connaître le sort malheureux d'une respectable famille de Montréal. Le sieur Jacques Nepveu,, marchand, avait épousé à Montréal, en 1695, Michelle Chauvin. Quelques années plus tard, il se rendit dans l'Ouest, avec sa famille, pour y continuer son commerce. Le Père de Beaubois, dans une note de Kaskaskia, va nous raconter ce qui s'en suivit :

“Le 22 juin 1722, a été célébré un service pour Michelle Chauvin, de 45 ans, épouse de sieur Jacques Nepveu, marchand de Montréal, pour Jean-Michel Nepveu, son fils, âgé de 20 ans ; Suzanne Nepveu, âgée de 18 et Elisabeth, âgée de 13 ans, ses filles, lesquels ont été tués par les Sauvages, à quatre lieues en deça de *Ouabache* (Wabash). On croit le sieur Jacques Nepveu pris et emmené captif avec un jeune enfant d'environ neuf ans, nommé Provost, et un esclave non baptisé.”

Cette fin si tragique d'une famille canadienne restée ignorée des autres membres et amis de la même famille à Montréal. Les registres de Kaskaskia seuls en ont conservé l'authentique histoire (Mgr Tanguay, *Registres de l'état civil des personnes*, p. 17).

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANCAIS

Dans les cinq rapports publiés par l'archiviste de la province de Québec de 1920 à 1925, on trouvera :

Rapport pour 1920-1921 : État présent du Canada, dressé sur nombre de mémoires et connaissances acquises sur les lieux, par le sieur Boucault (1754) — Éloge funèbre de feu Mgr François de Montmorency-Laval, premier et ancien évêque de Québec, prononcé à Montréal, le 1er juin 1708, par M. de Belmont, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Ville-Marie et l'un des vicaires-généraux de ce diocèse — Relation de la découverte qu'a faite le sieur Louis Fornel en 1743 de la baie des Eskimaux nommée par les Sauvages Kessessakiou — Mémoire de M. Dupuy, intendant de la Nouvelle-France, sur les troubles arrivés à Québec en 1727 et 1728, après la mort de Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec — Procès-verbal de l'état des registres du greffe du siège de l'Amirauté de Québec dressé par M. Verrier, procureur-général du Conseil Supérieur, les 2, 3, 6, 7, 10, 11 et 12 septembre 1737 — Oraison funèbre de Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France — Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759, annoté par Aégidius Fautoux — Registre mortuaire de l'Hôpital général de Québec pour 1759 et 1760 — La recrue de 1653 : liste des colons qui partirent de France pour Montréal en 1753, annotée par E.-Z. Massicotte.

Rapport pour 1921-1922 : Inventaire des actes de foi et hommage conservés aux Archives Judiciaires de Montréal, par E.-Z. Massicotte — Le procès de l'abbé de Fénélon devant le Conseil Souverain de la Nouvelle-France en 1674 — Congrès et permis de traite déposés ou enregistrés à Montréal sous le régime français, par E.-Z. Massicotte — Éloge funèbre du gouverneur de Callières — Journal du sieur de Courtemanche envoyé aux Otawas par Monseigneur le gouverneur (1691) — Inventaire et description de tous et uns chacuns les biens meubles, immeubles, titres, papiers, dettes actives et passives de la succession de feu le haut et puissant seigneur Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil,

19 juin 1726 — Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoit Collet, procureur-général du Roi au Conseil Supérieur de Québec, avec annotations par l'abbé Ivanhoe Caron.

Rapport pour 1922-1923 : Lettres et mémoires de François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil, procureur-général du Conseil Souverain de la Nouvelle-France — Le patronage des églises dans la Nouvelle-France — Les chirurgiens et médecins de Montréal sous le régime français, par E.-Z. Massicotte — Journal de la campagne faite par le détachement du Canada sur les Chicachas en février 1740 — Les congés de traite conservés aux Archives de la province de Québec — Etienne-Guillaume de Senezergues de la Rodde — Récit simple de ce qu'un religieux bénédictin (Georges Poulet) a souffert au Canada au sujet de la bulle Unigenitus — Journal du Sr de Montigny, commandant un parti de Canadiens et Sauvages, le long de la côte des Anglais (Terre-Neuve), en 1705 — Procès de Robert Stobo et de Jacob Wambram pour crime de haute trahison, en 1756 — La flibuste du sieur Leneuf de Beaubassin en 1707 — Lettres et mémoires de François Martel de Brouage, commandant à la côte de Labrador.

Rapport pour 1923-1924 : Mémoires de M. de Bougainville donnés au gouvernement français au cours de sa mission de 1758-1759 — L'affaire du Prie-Dieu à Montréal, en 1694 — Voyage du sieur Franquet aux îles Royale et Saint-Jean, en 1751 — Les loteries sous le régime français au Canada — Inventaire des documents et des imprimés concernant la communauté des Frères Charon et l'Hôpital général de Montréal sous le régime français, par E.-Z. Massicotte — Journal de M. Bougainville tenu pendant son séjour dans la Nouvelle-France — Les colons et émigrants bourguignons au Canada, par Émile Demaizière.

Rapport pour 1924-1925 : Mémoires touchant la mort et les vertus des Pères Isaac Jogues, Anne de Noue, Anthoine Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lallemant, Charles Garnier, Noël Chabanel et un séculier, René Goupil — Mémoire sur le Canada tiré de l'ancienne Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg — Les Chambres de Commerce de France et la Cession du Canada — Les ordonnances et

lettres de change du gouvernement de Montréal en 1759 — La vie de madame Youville, fondatrice des Soeurs de la Charité à Montréal, par son fils, l'abbé Dufrost — Les ordonnances du gouverneur de Lauzon — Document sur sir Wililam Johnson et son fils sir John Johnson. P.-G. R.

CHEZ LE MARCHAND DE GUENILLES

Je me rappellerai toujours, quoiqu'avec regret, un petit incident dont je fus témoin dans mes tournées officielles dans le comté de Portneuf. On m'avait invité à inspecter le site et les ruines de l'historique fort Jacques-Cartier, sur la rive escarpée de la rivière qui porte ce nom, à vingt-sept milles en haut de Québec.

J'étais, en effet, bien curieux d'aller étudier, sur les lieux mêmes, le fier donjon où l'héroïque Lévis, après la terrible journée du 13 septembre 1759, était allé caserner sa poignée de braves, et où les troupes françaises sous le marquis d'Albergatti avaient tenu bon jusqu'au 1er septembre 1760 ; plusieurs familles françaises occupaient les environs du fort, et communiquaient chaque jour par lettre ou autrement avec la garnison. Il y avait, m'avait-on dit, chez une famille des environs, portant un vieux nom historique, des liasses de lettres se rattachant à cette désastreuse période. Après avoir scruté les fossés, les ravelins, les ouvrages en terre du fameux fort, j'allai cogner à la porte d'une opulente métairie qui était sensée posséder les trésors que je viens d'indiquer. Je demandai ce que l'on avait fait de toutes ces lettres, etc. On me répondit que le temps avait été où le grenier regorgeait de lettres ou paperasses écrites avec cette antique calligraphie française que vous connaissez tous, mais qu'il n'en restait plus ; que la portion que la vieille ménagère de céans n'avait pas employée à allumer son feu, un fabricant de papier de Québec, M. Reid, l'avait achetée à trois centins la livre pour l'employer comme matière première.

Voilà la triste histoire de mille et un documents historiques de valeur qui existaient naguère chez nous, et qui maintenant sont introuvables. J.-M. LEMOINE (1)

(1) *Monographies et esquisses*, p. 105.

LA PETITE HISTOIRE AIDE A LA GRANDE HISTOIRE

Charlevoix, Garneau, Ferland, Bibaud ont été les ouvriers de la première heure. Ils ont pourvu au plus pressé, ils ont apporté les matériaux, creusé de larges fondations et construit un vaste édifice sur des assises solides, mais sans trop s'inquiéter de le décorer. C'était un premier progrès de réalisé.

Depuis, d'autres sont venus : une nouvelle école s'est formée. Ces architectes de la veille avaient vu et fait grand, leurs successeurs ont concentré toute leur attention à l'ornementation de l'édifice, ils se sont appliqués aux détails. D'un ciseau plus léger, ils ont fouillé les blocs de pierre brute. Chacun a choisi un angle, une saillie, un bas relief, et l'a sculpté avec toutes sortes de précautions et une habileté précise.

Des archives, des mémoires, des journaux, on a tiré des révélations et des renseignements qui, groupés, rapprochés, comparés, ont rendu la lumière à des points indécis et obscurs.

Les grands traits étaient dessinés. Il restait à reconstituer la vie de ces masses, de cette collectivité de colons dont on ne parle nulle part et dont pourtant l'endurance et le dévouement avaient donné un monde à la France. Il fallait faire connaître comment avaient vécu, pensé, agi ces obscurs. Quels ressorts, quelle influence les avaient fait se mouvoir ? Quelles étaient leurs aspirations, leur volonté ?

Des chercheurs consciencieux et patients ont entrepris cette tâche. Ils se sont fait pour ainsi dire les contemporains de ces disparus, ils ont vécu au milieu d'eux, dans les bois, dans les champs, au village, ils les ont suivis à travers les contrées inconnues dont ils devenaient les découvreurs. Ils se sont pénétrés de leurs idées et de leurs sentiments.

Nos grands historiens s'en étaient tenus à la surface des choses. Racontaient-ils une campagne, ils ne parlaient guère que du général en chef et des officiers principaux sans dire un mot de ces soldats si braves et

si courageux, colons pour la plupart qui avaient abandonné leur chaumière et leurs champs pour marcher à la frontière. La nouvelle école a donné à tous les acteurs de ces grands drames leur place et leur rang en laissant à chacun son importance. Combien d'ignorés ont été ainsi sauvés de l'oubli ! Que de noms passeront à la postérité grâce à une mention qui en aura été rapidement faite ! Que de collaborateurs importants laissés dans l'ombre ont été replacés sur la scène du monde ! Que d'efforts inconnus, méconnus même, ont été glorifiés !

Un jour, un historien nouveau apparaîtra. Il groupera tous ces détails échappés aux premiers chercheurs et il fera un bon et beau livre,—notre épopée nationale,—la véritable apothéose de

Ces Achilles d'une Illiade,

Qu'Homère n'inventerait pas.

Comme le dit si bien M. Rameau, dans une *Colonie Féodale en Amérique* :

“La vieille histoire solennelle, académique, philosophique a son utilité et son mérite, mais elle est insuffisante sur l'étude des grands personnages et des intrigues qui s'agitent autour d'eux. C'est en pénétrant dans le fonds même de la population, en analysant les familles populaires, leurs progrès et leurs défaillances, que l'on saisit complètement la physionomie réelle et les mystères de l'histoire du passé...”

Le meilleur moyen de saisir sur le vif la physionomie des temps primitifs, de pénétrer dans leurs moeurs, leurs idées, leurs coutumes, leurs croyances, c'est de les étudier chez un groupe quelconque d'individus organisés et vivant sur un même coin de terre, à la lumière des documents manuscrits de l'époque, papiers de famille, archives de paroisse, greffes des notaires, dossiers des tribunaux.

C'est ainsi que l'on pourra rétablir la chronique primitive du Canada sur sa véritable base et lui restituer le caractère original et pittoresque qui lui est propre.

Chacune de nos paroisses devrait avoir son monographe qui ferait revivre les traditions et les moindres

épisodes du passé. Ce passé est sans flétrissure, il est simple, et si imprégné de mœurs naïves et saines que l'on devrait être fier de le faire connaître au monde entier. Chacun devrait pouvoir dire de sa paroisse, de son village, de son hameau, avec autant d'orgueil que Virgile : *Mantua me genuit*.

“L'histoire de nos villages, c'est de l'histoire de France en petits morceaux”, a dit Victor Hugo.

C'est avec ces éléments que la science reconstituera un à un les anneaux qui forment la chaîne de notre histoire et la déroulera sûrement jusqu'à nos origines.

Nos écrivains, depuis une trentaine d'années surtout, ont compris l'importance de ces études d'histoire locale. Les travaux qu'ils ont publiés ont apporté dans les recherches historiques un élément nouveau. J'ai là, sur les rayons de ma bibliothèque, la série à peu près complète de ces monographies. Mais, hélas ! la province de Québec contient plus de sept cents paroisses, et l'histoire de quarante d'entre elles seulement a été étudiée. Il reste donc encore bien du travail à faire. Combien auront le courage de s'y livrer, quand on songe au peu d'encouragement que les entreprises de ce genre reçoivent dans notre pays ? (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. I, p. II).

LES ARCHIVES DE FAMILLE

Chaque famille devrait avoir ses archives, conserver avec un soin jaloux tout ce qui peut lier les générations nouvelles aux anciennes. C'est ainsi que se créent les traditions. L'on ne sait pas assez comme il est précieux de sentir du passé derrière soi, et quel trésor se constitue, pour l'histoire générale, dans la préservation de tous les documents particuliers. Surtout quand un membre d'une famille a tenu un rôle dans l'Église, la politique ou les lettres, tout ce qui émane de lui est infiniment précieux ; et il faudrait garder toutes les manifestations de sa pensée, toute chose où s'est inscrite la *pulsation de sa vie* (Henri D'Arles, *la Presse*, 18 février 1925).

LES MIETTES DE L'HISTOIRE

Vous m'envoyez un vieux papier
Qui date du siècle dernier
Et dont le texte est de l'histoire.
" Il s'en allait, me dites-vous,
" Périr au panier, aux égouts,
" Comme un obscur et plat grimoire.

Vous l'avez sauvé du néant,
Il va revivre maintenant :
Dans mon livre il aura sa page.
Le lecteur se demandera
Par quel hasard, et caetera,
J'ai pu composer ce passage.

Merci, vous qui savez m'aider ;
Car je ne saurais commander
Ni les hommes ni la matière.
Où je trouve je prends mon bien—
C'est un fade et si lent moyen,
Que j'y donne ma vie entière.

Si l'amour de notre passé
N'était quasi tout effacé,
Comme on se plairait à me rendre
Ces contrats tombés dans un coin
Qui périssent faute de soin
Et qui peuvent tant nous apprendre !

Vieux papiers, sales, déchirés,
Mémoires jaunis, délabrés,
Journaux en loques, paperasses,
Vous en savez plus long, souvent,
Que ne peut en dire un savant
Lorsqu'il n'a pas suivi vos traces.

Un rien est quelquefois la clé
D'un fait, d'un acte révélé
Par l'étude et la patience.
On reconstruit un monde ancien
En y mettant chacun du sien,
Et tout cela, c'est la science.

Ouvrez-moi vos poudreux dossiers ;
Prêtez vos antiques papiers :
Nous les ferons parler ensemble.
Puis, un jour, vous les reverrez
Complets, rajeunis, admirés—
Ils le méritent, ce me semble !

BENJAMIN SULTE (1)

(1) *Chants Nouveaux*, p. 9.

NOS HISTOIRES DE PAROISSE

Il serait grandement à désirer qu'il se rencontrât dans chacune de nos paroisses quelque annaliste, qui fit revivre son passé avec cette foule de traditions et d'épisodes qui donnent de la couleur et du charme, en un mot, de la physionomie à l'histoire ; ce serait la réponse la plus victorieuse qu'on pourrait faire aux ennemis de notre race, qui seraient heureux de trouver quelques flétrissures dans notre passé.

On ferait par là voir jusqu'à l'évidence qu'il n'y a pas un seul peuple en Amérique qui ait plus de droit que nous d'être fier de ses origines. S'il était nécessaire de faire parler une voix plus autorisée que la nôtre sur l'importance de ces études monographiques, nous citerions ce qu'en dit un des amis les plus sincères et les plus actifs que possède le Canada en France, M. Rameau, qui écrivait récemment à un de ses amis de Québec :

“Ces travaux seraient de la plus grande utilité pour rétablir la chronique primitive du Canada sur sa véritable base, en lui restituant le caractère original et pittoresque qu'elle possède par elle-même. Non-seulement ils exerceraient la plus salutaire influence sur les études historiques au Canada, mais sur celles de l'Amérique entière ; car on peut dire qu'aux États-Unis, au Mexique, etc., etc., la physionomie des temps primitifs est généralement très-mal saisie et souvent défigurée.”

“La vieille histoire solennelle, académique, philosophique, et parfois un peu déclamatoire, a certainement son utilité et son mérite, mais elle est insuffisante, surtout lorsqu'elle vit exclusivement sur l'étude des grands personnages et des intrigues qui s'agitent autour d'eux. C'est en pénétrant dans le fond même de la population, en analysant les familles populaires, leurs progrès et leurs défaillances, que l'on saisit complètement la physionomie réelle et les mystères de l'histoire du passé. On connaît alors le secret véritable de la force et de la faiblesse des nations, parce que l'on pénètre dans leurs moeurs, dans leurs idées, dans leurs croyances, dont l'influence est bien autrement forte sur leur destinée que celle de leurs *institutions et constitutions*.”

L'abbé H.-R. CASGRAIN

LES ARCHIVES PAROISSIALES DE L'ÎLE DUPAS

Dans les archives de l'île Dupas, qui datent du 21 janvier 1704, il n'y a qu'une dizaine de feuilles volantes, où sont consignés les actes de baptêmes, mariages et sépultures depuis l'établissement de la paroisse jusqu'à 1727 : de là à 1749, il manque dix années complètes de plus, la première reddition de comptes de marguilliers ne date que de 1740 ; les actes d'élection de marguilliers ne remontent qu'à l'année 1807 ; enfin, je n'ai trouvé d'acte de délibération de fabrique ou de paroisse, pour la première fois, qu'en 1835, si on excepte deux ou trois actes faits sur des feuilles détachées.

Que sont devenus les registres qui manquent ?

Dans les premières années, les missionnaires n'écrivaient leurs actes que sur des feuilles non reliées, et on conçoit que la conservation de tels documents fût difficile. De plus, pendant que cette paroisse était desservie par le curé de Sorel, avant 1831, le presbytère de l'île Dupas était occupé par des personnes qui, ne connaissant pas la valeur de ces vieux papiers jaunés par le temps, les employaient à différents usages : c'étaient, je suppose, des gens propres, et comme ils manquaient de tapisserie, ils se servaient du papier qu'ils avaient en abondance sous la main ; aussi M. Marcotte, en arrivant à l'île Dupas, dans l'automne de 1831, trouva-t-il toutes les armoires *emmurillées* de son presbytère tapissées de feuilles de registres ; c'était un livre tout ouvert, mais malheureusement, les armoires ne pouvaient durer toujours ; elles disparurent bientôt dans la construction d'un nouveau presbytère — car elles eussent été des tablettes embarrassantes à conserver — et comme l'ouvrage avait été fait en conscience — le papier, qui adhère parfaitement au bois, dut être sacrifié.

M. Marcotte en recueillit toutefois un acte de baptême fait en 164... et signé par le Père Jogues (ce baptême certainement avait été fait ailleurs, dans les courses apostoliques du Révérend Père, et l'acte en avait été déposé plus tard, avec d'autres peut-être, dans les archives de cette paroisse, car en 164... il n'y avait pas encore ici de paroisse). Malheureusement, cet acte si précieux se trouve aujourd'hui perdu. M. Marcotte l'avait prêté à M. Paquin, curé de Saint-Eustache, qui travaillait alors à des mémoires sur l'histoire ec-

clésiastique du Canada, et la mort de M. Paquin, arrivée quelque temps après, ne permit pas à M. Marcotte de recouvrer ce document qui était, pour lui, comme la relique d'un martyr. (L'abbé V. Plinguet, *Annuaire de Ville-Marie*, vol. 1er, p. 11).

LES ARCHIVES PUBLIQUES D'OTTAWA

Le 24 mars 1871, sir A.-T. Galt présentait devant les Communes du Canada une pétition signée par 57 littérateurs les plus en renom de Québec et de Montréal (1), dans laquelle il était représenté que les auteurs et les chercheurs de ce pays n'avaient pas les facilités d'accès aux archives publiques que l'on trouvait en Angleterre, en France et aux États-Unis. Dispersés comme elles sont, disaient-ils, leur consultation est à peu près impossible. On demandait donc qu'elles fussent rassemblées en un dépôt central à l'épreuve du feu, classées et cataloguées, et qu'une loi fut votée pour pourvoir à leur conservation et faciliter les recherches des travailleurs. De la sorte, l'on pourrait pour écrire l'histoire recourir en tout temps aux sources authentiques. Et l'on terminait en invoquant l'exemple de ce qui s'était fait dans cette voie à la Nouvelle-Écosse et dans les autres pays (2).

Cette pétition référée au comité de la bibliothèque fut transmise à l'honorable Christopher Dunkin, alors ministre de l'agriculture et des statistiques. Le Conseil exécutif, sur son rapport favorable, vota un certain montant pour faire une enquête préliminaire (3), et, le 20 juin 1872, M. Douglas Brymner était nommé au nouveau bureau que le ministre de l'agriculture devait organiser avec un traitement annuel de \$1200. Telle fut l'origine de ce que l'on a appelé depuis le Bureau des Archives du Canada (J.-Edmond Roy, *Les Archives du Canada à venir à 1872*, p. 122).

(1) L'original en est conservé aux Archives du Canada (*Letters received*, I, p. 120).

(2) Le docteur H.-H. Miles, dont le nom apparaît en tête des signataires, a publié une étude *On Canadian Archives*, dans les *Mémoires de la Société Historique de Québec*, 14 décembre 1870.

(3) *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, p. 288.

L'HISTOIRE ET LA LEGENDE

Les lignes suivantes de Camille Saint-Saens sont à lire. Elles contiennent beaucoup de vérités :

“Y a-t-il entre l'Histoire et la Légende une différence essentielle ?

“L'Histoire, c'est ce qui est probablement arrivé.

“La Légende, c'est ce qui n'est probablement pas arrivé.

“Il y a de l'Histoire dans la Légende.

“Il y a de la Légende dans l'Histoire.

“La Légende est la forme ancestrale de l'Histoire.

“C'est pour cela que toute légende a sa racine dans un fonds de vérité, qu'il nous faut rechercher à travers la fable, comme nous cherchons à reconstruire les animaux disparus d'après les restes que le temps nous a conservés. Derrière Prométhée nous voyons l'invention du feu ; derrière les amours de Cérès et de Triptolème, l'invention de la charrue et la culture des céréales ; l'aventure des Argonautes nous montre les premières tentatives d'expédition lointaines et la découverte des mines d'or... On a fait de grands travaux sur ce sujet des réalités contenues dans la fable ; on a trouvé l'explication des faits les plus étranges de la mythologie, des métamorphoses si poétiquement décrites par Ovide.

“Entre la Légende et l'Histoire se placent les Livres Saints.

“Chaque race a les siens. Les nôtres sont l'Ancien et le Nouveau Testament. Pour beaucoup ces livres sont légendaires, pour un plus grand nombre, pour les croyants, ils sont de l'histoire, l'Histoire Sainte, la seule vraie, la seule qu'il ne soit pas permis de révoquer en doute. En voulez-vous une preuve ? Il n'y a pas bien des années qu'un pasteur anglican fut censuré par l'autorité ecclésiastique pour avoir osé dire, dans un sermon, que le serpent du Paradis terrestre était un serpent symbolique et non un animal véritable.

“Et l'autorité avait raison.

“Quelle est la base du christianisme ? la Rédemption : c'est-à-dire l'incarnation et le sacrifice de Dieu lui-même

destinés à effacer la tache du péché originel et à ouvrir ainsi aux hommes le royaume des cieus. Et qu'est-ce que le péché originel ? la faute d'Adam, alors qu'entraîné par l'exemple d'Eve, victime elle-même des perfides conseils du serpent, il désobéit à l'ordre de ne pas goûter au fruit défendu. Supprimez le Paradis terrestre, le serpent, le fruit défendu, tout l'édifice du Christianisme s'écroule.

“Passons à l'Histoire profane.

“Prenons un livre d'histoire : les faits y sont relatés de telle façon qu'ils vous sembleront incontestables. Voyez les mêmes faits sous la plume d'un autre historien, vous ne les reconnaitrez plus.

“Pourquoi ? c'est qu'un écrivain n'entreprendrait jamais la tâche de s'attaquer à ce colosse. L'Histoire, s'il n'était poussé par une idée préconçue, par une vue d'ensemble, un système qu'il voudrait faire prévaloir et qu'il le veuille ou non, il voit les faits sous un certain aspect favorable à son système, il les observe à travers des prismes, des verres grossissants ou rapetissants, il les déforme à son insu.

“D'ailleurs, quels que puissent être sa pénétration et son désir d'atteindre la vérité, le pourrait-il jamais ? là comme ailleurs, la vérité absolue échappe aux hommes.

“Louis XIV, Louis XV, madame de Maintenon, madame de Pompadour, Louis XVI et Marie-Antoinette, Napoléon et Joséphine eux-mêmes, si près de nous, sont déjà des personnages à demi légendaires. Le *Louis XIII* de Marion de Lorme paraissait vrai jusqu'en ces derniers temps ; de récentes découvertes nous ont appris qu'il ne l'était pas.

“C'est hier que régnait Napoléon III et déjà son image se colore de teintes diverses. Toute ma jeunesse s'est passée sous son règne et mes souvenirs ne me le représentent, comme le monstre peint par Victor Hugo :

On entendit ce cri monstrueux : “Je veux vivre”
ni comme le souverain doux et sympathique des narrateurs actuels.

“On a beaucoup disserté sur les causes qui ont amené la guerre de 1870, et dernièrement encore on réveillait des douloureux souvenirs : on sait tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est écrit pendant les derniers jours qui précédèrent la crise. Mais saura-t-on jamais ce qui est resté dans les ar-

canes de la pensée des souverains, des ministres, des ambassadeurs ? Saura-t-on jamais si l'Empereur poussait Gramont, ou si Gramont poussait l'Empereur ? Le savaient-ils eux-mêmes ?

“Il y a une chose que l'historien le plus pénétrant n'atteindra jamais : le fond des consciences.

“Mais on peut atteindre le fond de la tombe... Longtemps il fut averé que les restes de Voltaire et de Rousseau avaient été exhumés, profanés, jetés à la voirie. Victor Hugo écrivit sur ce fait une page admirable, une de ces pages comme lui seul savait en écrire... Un beau jour un doute survint. On voulut en avoir le coeur net : après avoir hésité longtemps, on ouvrit enfin les cercueils des deux grands hommes ; ils y dormaient paisiblement leur dernier sommeil. Le fait était faux, l'histoire était une légende.

“A ce propos, on peut constater l'étrange crédulité de Victor Hugo, bien étonnante chez un si colossal génie. Il a cru aux choses les plus incroyables, au “masque de fer”, frère jumeau de Louis XIV, à la pieuvre n'ayant pas de bouche et se nourrissant à l'aide de ses ventouses, à la réalité des sirènes japonaises, que les Japonais fabriquent artificiellement avec un singe et un poisson. Pour les Sirènes, il était excusable, l'Académie des sciences y avait cru un moment.

“Si l'Histoire proprement dite est si voisine de la Légende, au point de se confondre parfois avec elle, que sera-ce du Roman, du Drame historique ou des événements de pure invention doivent forcément intervenir ? Que sera-ce des conversations tenues dans le livre et sur la scène par les personnages historiques ? Que sera-ce des faits eux-mêmes, à qui l'on ne demande plus alors d'être vrais, mais seulement vraisemblables ? Pour ressembler en tout à la légende, une seule chose leur manque : le merveilleux” (*École buissonnière, notes et souvenirs*).

QUESTION

En 1684, un M. de Mezeray était le lieutenant de la compagnie de milice du Cap-Rouge. Pouvez-vous me donner des renseignements sur lui ?

C. R.

LE PLUS VIEUX REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL

C'est le 24 octobre 1621 que fut ouvert le premier registre de l'état civil à Québec. Baptêmes, mariages et sépultures furent entrés dans ce registre jusqu'en 1640. Malheureusement, le 15 juin 1640, un incendie détruisait la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. Le registre fut brûlé en même temps. Ce cahier fut reconstitué par les Jésuites qui eurent recours à la mémoire des particuliers.

En 1634, on commençait un registre de l'état civil aux Trois-Rivières. Ce registre existe encore.

C'est donc la cité trifluvienne qui a l'honneur de posséder le plus vieux registre de l'état civil au Canada.

HUMBLE SUGGESTION

Si vous avez chez vous des livres canadiens, des brochures canadiennes, des portraits de personnages canadiens, des gravures canadiennes, des actes de notaires, des lettres anciennes, des *papiers* canadiens de quelque nature qu'ils soient, qui vous embarrassent, ne les détruisez pas.

Qui vous dit que ces choses ne sont pas utiles pour l'histoire ?

Faites un paquet de tous ces riens, et envoyez-le par messagerie (express) aux Archives de la province de Québec, au Palais législatif, à Québec. Celles-ci seront heureuses de payer les frais de transport.

Si ces papiers ne sont d'aucune utilité, les Archives les mettront tout simplement au rebut. S'ils valent quelque chose pour l'histoire, les Archives de la province de Québec leur donneront une place d'honneur sur leurs rayons.

Les Archives font revivre le passé, et le passé de la province de Québec est le patrimoine de tous les Canadiens français. Que tous contribuent à le grandir !

T'EN SOUVIENS-TU ?

Comme l'a dit un poète :

Il est un âge dans la vie
Où chaque rêve doit finir ;
Un âge où l'âme recueillie
A besoin de se souvenir.

Oui, il y a un âge où on aime à parler du *temps passé*, à parler des personnes qu'on a connues autrefois, et plus on avance dans le chemin de la vie plus on aime à jeter un regard en arrière sur la route parcourue. Plus les amis et les parents, et plus aussi tous ceux qui nous ont accompagné dans le pèlerinage de la vie deviennent rares, plus nous nous attachons à eux, plus nous aimons à les voir, à les rencontrer, à leur parler des lieux qu'on a habités ensemble et des personnes qu'on a connues, et à leur adresser quelquefois ces mots remplis souvent d'une grande mélancolie : *T'en souviens-tu ?*

On aime aussi à revoir les lieux témoins des plaisirs innocents de notre enfance ; on aime à se rappeler les divers édifices qu'on ne voit plus et dont la disparition ou la destruction nous rappellent que nous aussi, comme eux et comme ceux qui les ont précédés, nous disparaîtrons un jour. On aime enfin le passé, *le temps passé*, on tâche de s'y rattacher d'autant plus fortement qu'on s'aperçoit davantage que le temps présent nous échappe, et qu'on peut moins raisonnablement compter sur le temps à venir.

C'est surtout lorsque les cheveux blanchissants nous avertissent qu'on va bientôt entrer dans la classe des sexagénaires, ou que déjà on appartient à cette classe respectable, que les souvenirs ont un charme particulier qu'on aime à communiquer aux autres. Et lorsque, pendant toute sa vie, on a été éloigné des lieux témoins des jeux de son enfance, oh ! alors les souvenirs de la maison paternelle, de la famille et des amis voisins, de la paroisse natale enfin, reviennent souvent, plus souvent et plus agréables que les autres souvenirs (L'abbé Charles Trudelle, *Paroisse de Charlesbourg*, p. VI).

LES DETAILS ET LES ANECDOTES DANS L'HISTOIRE

Les livres d'histoire rivalisent de succès avec le roman. Le public est de plus en plus curieux de détails et d'anecdotes. L'anecdote et le fait dominant le monde. S'il y a une philosophie de l'histoire, c'est parce qu'il existe des faits qui permettent de la dégager. Aucune conclusion n'est possible que fondée sur les faits. "Rassemblons des faits pour nous donner des idées," disait Buffon.

Mérimée déclarait dans sa *Chronique de Charles* qu'"il n'aimait dans l'histoire que les anecdotes et, parmi les anecdotes, qu'il préférerait, celle où il imaginait trouver une peinture vraie des moeurs et des caractères, à une époque donnée..."

"L'anecdote qui est un fait, disait Remy de Gourmont, a un intérêt à quoi ne peut prétendre le jugement du meilleur professeur"...

Sainte-Beuve a bien vu le précieux secours que l'utilisation du détail biographique pouvait apporter à l'étude des hommes et des oeuvres. C'est par l'anecdote, bien plus que par l'analyse, qu'on dessine les caractères. La vraie psychologie réside dans les traits qui dévoilent l'âme humaine...

L'anecdote est le fondement de l'histoire. Moeurs, portraits, événements, récits, depuis les intrigues les plus hautes jusqu'aux plus minimes personnages, l'anecdote vivifie tout, illumine tout...

Nos ancêtres connaissaient bien le prix du menu fait. Les titres seuls des recueils d'anas rempliraient des volumes. Il en existe à peu près sur chaque auteur un peu en vue.

Les esthéticiens auront beau dire, l'anecdote sera toujours à la mode et gardera toujours son prix. C'est avec les petites pierres qu'on bâtit les grands monuments. Qui dit anecdotes, dit documents, renseignements, sources, érudition, et c'est avec cela qu'on a écrit

et qu'on écrira toujours l'histoire littéraire, et même toute espèce d'histoire.

Ce sont ces contrastes d'existence, de milieu, d'activité intellectuelle qui donnent aux évocations du passé ce charme disparu, cette couleur d'autrefois que recherchent les lecteurs d'aujourd'hui... (Antoine Albatat, *Souvenirs de la vie littéraire*, préface).

LES LETTRES DE NOBLESSE DE CHARLES LeMOYNE

La destruction à la grosse des papiers de la famille de Longueuil, si intimement liée à l'histoire de Montréal, mérite d'être mentionnée. C'était pendant l'affaire du *Trent* ; on avait besoin d'installation pour les troupes envoyées à Montréal. Des magasins appartenant à la famille Grant de Longueuil furent retenus. Or, dans le grenier d'un de ces magasins il y avait une grande quantité de paperasses. Il s'agissait de s'en débarrasser. Le moyen en était simple. On les fit transporter sans même se demander ce qu'elles pouvaient être, sur la ferme Logan, et là, elles furent réduites en cendres. En passant, quelqu'un arracha de cet amas de paperasses quelques pièces. Une était la lettre d'anoblissement de l'illustre Charles LeMoynes, le bras droit de Maisonneuve dans la fondation de la ville de Montréal ; une autre était les lettres patentes érigeant en baronnie la seigneurie de Longueuil. *Trente tombereaux*, remplis de ces papiers, s'acheminèrent vers la ferme Logan. C'était là la haute appréciation que la famille Grant montrait des gloires de la famille de Longueuil qui a donné à notre pays d'Iberville, Sainte-Hélène, Maricourt et Bienville, et que le baron Grant était tenu de respecter en assumant son titre (M. de Léry Macdonald, la *Minerve*, 24 novembre 1887).

LA TRADITION DANS NOTRE HISTOIRE

En Histoire, qu'entendez-vous par le mot tradition? Est-ce la connaissance d'un fait ancien qui remonte au temps du grand-père, par exemple? Cela se voit, mais rarement, et il faut dire que c'est, invariablement, une vague notion, mêlée à autre chose et le tout fort mal compris. La mémoire humaine est impuissante à conserver les souvenirs du passé. Plus que cela : elle ne fait jamais d'effort dans cette direction, et encore moins pour apprendre ce qu'elle ne sait pas. Il en résulte une ignorance absolue de tous les faits un peu reculés dans l'ordre du temps.

L'homme qui peut lire et écrire n'est pas, à cet égard, plus avancé que le dernier individu, ce qu'il a appris, comme par hasard, il le tient d'un bout de lecture, plus ou moins comprise et souvent répétée par lui tout de travers. Nous avons ici l'auteur des prétendues traditions ou légendes qui infestent les écrits modernes.

Le peuple ne se rappelle rien au delà d'une génération et la somme de réminiscences qu'il retient de cette courte période est embrouillée au point qu'il y voit comme dans une sorte de rêve, sans jamais se l'expliquer. Si nous n'avions pas la presse et les orateurs, le nom de Papineau ne serait connu de personne.

J'ai rencontré, cependant, certains cas de vraie tradition. Leur extrême rareté prouve la règle qui vient d'être exposée. Un "voyageur" de quatre-vingts ans me disait, en 1860, que son père, voyageur au nord-ouest, lui avait parlé des fameux canots d'écorce construits, vers l'époque de sa naissance, par les Provencher, de Nicolet, mais sans pouvoir en dire plus long. Il s'est trouvé d'accord avec des documents de 1715 que j'ai rencontrés par la suite et qui font l'éloge de ces canots. Pareille justesse de mémoire est chose exceptionnelle, mais ici, remarquons-le, l'homme parlait de ce qui avait le plus naturellement attiré l'attention du père et la sienne propre, car de voyageur à canot d'écorce le rapport est direct.

Cent fois, au moins, j'ai relevé une tradition fidèle dans la bouche d'un illettré ou d'un homme "instruit" et je l'ai soumise à un examen attentif. Invariablement, je suis tombé sur une lecture qui était la source unique de cette bribe de renseignement. Un lecteur aura mentionné, devant des gens de toute ignorance, tel fait qui se serait passé en tel lieu, et voilà ce qui tourne en tradition. Quand on vous dira que la première église de la paroisse, démolie il y a plus d'un siècle, était orienté est-ouest, remontez à l'origine de cette information et vous trouverez un livre dont quelqu'un a tiré la prétendue tradition.

Les événements majeurs de l'histoire: la guerre de Sept Ans, l'Acte de Québec, l'invasion américaine, le premier parlement n'ont aucune place dans les souvenirs populaires. Ceux qui les mentionnent aujourd'hui les ont empruntés aux livres. C'est le livre qui est la tradition et non pas la mémoire humaine.

Lorsque Perrault, Bibaud, puis Garneau, se sont mis à raconter notre histoire, ils révélaient, à chaque page, des événements de haute importance et faisaient connaître des personnages marquants dont les Canadiens n'avaient plus aucune idée. Le nom même de Montcalm était transformé en McKye dans une chanson devenue incompréhensible à force de changements de mots opérés par l'ignorance.

On disait alors que les Canadiens n'avaient pas d'histoire digne d'être ainsi nommée; que ce peuple provenait des rebuts de la France et n'avait jamais eu, sous le régime français, que la situation de criminels exportés; que rien dans sa conduite, dans ses actions d'autrefois ne le recommandait à la considération des autres races et qu'il ne méritait que d'être le serviteur de son entourage. J'oserai dire que la tradition ne s'insurgeait point contre ces calomnies: car elle n'est qu'un mot vide qui laisse toute la place à l'ignorance, or l'ignorance n'a pas d'armes pour se défendre, aussi nous restions sous le coup des accusations, et, peut-être n'étions-nous pas loin de croire ce que l'on disait de nos ancêtres. Si la tradition n'était pas un mythe, un mot sans

valeur, une forme trompeuse de langage, elle eût eu la plus belle chance de se produire et de protester contre un pareil jugement, mais cette chose qu'on prétend exister n'a ni corps ni vie.

C'est le travail des historiens qui nous a sauvé, en faisant disparaître la marque d'infamie dont on nous gratifiait ; ce sont eux qui ont enseigné aux Canadiens ce qu'ils avaient été de tout temps. Si nos livres disparaissaient aujourd'hui nous retournerions aux limbes d'où ils nous ont tirés ; la fameuse tradition, je veux dire l'oubli, la pure ignorance, nous envahirait comme autrefois.

Le sens sérieux qui s'applique généralement au terme tradition a son origine dans l'Écriture-Sainte, où il est employé comme témoignage historique, ce qui est parfaitement justifiable, car, faute d'imprimerie, l'antiquité avait inventé tout un système d'enseignement régulier par lequel se transmettaient les croyances religieuses, leurs dogmes, leurs préceptes, et la chronique de l'histoire. On pouvait donc avoir foi dans le bien fondé des choses ainsi communiquées d'âge en âge au disciple de cette science. Je dis disciples, pour faire comprendre que tout le monde n'en était pas, mais seulement une classe privilégiée. C'était la haute étude de cette époque si lointaine de nous.

En Amérique, rien de semblable ne s'est vu. Alors, tout le passé repose sur la mémoire banale des hommes, aussi, nous savons ce qui advint. Au fur et à mesure que les années s'écoulaient les événements entraient dans l'ombre en s'effaçant du souvenir des Canadiens. Pour les ramener au jour, il fallait des historiens, des écrits, une résurrection par le moyen de la presse.

Mais les historiens, me direz-vous, pouvaient-ils écrire sans l'aide de la tradition ? Certainement oui. Leur travail a consisté dans l'examen des archives de l'Église, de l'État et des particuliers. Du courage, du dévouement, du talent, des grandes vues, voilà avec quoi on écrit l'histoire. Le but de ces patriotes était de plaider notre cause par des arguments tels, que une fois ceux-ci imprimés, toute personne un peu instruite de-

vrait nous respecter et nous-mêmes assez bien nous connaître pour savoir exiger des autres les égards qui nous sont dûs. Ce n'est pas avec la tradition que l'on accomplit une oeuvre de cette nature. La science va chercher ses matériaux et ses arguments ailleurs que dans la prétendue tradition. Je dis prétendue parce qu'il n'en existe pas d'autre. Les légendes ne se tiennent pas debout (Benjamin Sulte).

L'IMPORTANCE DE LA PETITE HISTOIRE

L'histoire est une école d'énergie. Elle est la sauvegarde des peuples, qu'elle fortifie par l'union du présent et du passé. En notre Canada français, malheureusement, elle a été longtemps négligée. Au lieu de nous retremper au contact des morts, nous avons méconnu leur enseignement et nous sommes détachés d'eux. D'où l'affaiblissement du sens national, qu'il importe de raviver si nous voulons réaliser l'épanouissement complet de notre nationalité.

Des diverses façons d'exprimer le passé, il n'en est guère de plus savoureuse que la petite histoire. Si elle ne s'attarde pas à dégager la philosophie des faits, elle étudie dans la vie des peuples les choses communément ignorées, elle observe les moeurs au jour le jour, tâchant de reconstituer le caractère des hommes et la physionomie matérielle du temps. Elle est le complément des grands travaux historiques, quand elle n'est pas leur source. Plus qu'eux, la plupart du temps, elle éclairera les époques disparues.

Les traités universels peignent par larges fresques, dégagent les motifs que susciterent les événements. Ils cherchent les causes et indiquent les effets. Mais comme ils examinent l'oeuvre des siècles à la lumière des idées générales, ils sont tenus, pour ne pas négliger la filiation chronologique, ni perdre de vue l'enchaînement des déductions, d'éliminer les détails secondaires. Ils élaguent de nombreux aspects d'une question, inté-

ressants en eux-mêmes, mais dont l'étude élaborée nuirait à leur unité. C'est à ce moment que la petite histoire intervient.

Plus que l'autre, elle se penche sur la vie intime des ancêtres. Elle rédige les mémoires des familles et les annales des villes, nous met en rapport avec les générations qui nous précédèrent. Par l'étude des textes vieillissés, l'examen des institutions et des événements, elle reconstitue les assises des sociétés. Elle évoquera les religions et les soucis d'ordre moral, les traditions, les manières de vivre, de manger, de s'habiller, les particularités du langage. Elle est comme l'épopée du peuple. (Harry Bernard, *Almanach de la langue française*).

HUMBLE SUGGESTION

Si vous avez chez vous des livres canadiens, des brochures canadiennes, des portraits de personnages canadiens, des gravures canadiennes, des actes de notaires, des lettres anciennes, des *papiers* canadiens de quelque nature qu'ils soient, qui vous embarrassent, ne les détruisez pas.

Qui vous dit que ces choses ne sont pas utiles pour l'histoire ?

Faites un paquet de tous ces riens, et envoyez-le par messagerie (express) aux Archives de la province de Québec, au Palais législatif, à Québec. Celles-ci seront heureuses de payer les frais de transport.

Si ces papiers ne sont d'aucune utilité, les Archives les mettront tout simplement au rebut. S'ils valent quelque chose pour l'histoire, les Archives de la province de Québec leur donneront une place d'honneur sur leurs rayons.

Les Archives font revivre le passé, et le passé de la province de Québec est le patrimoine de tous les Canadiens français. Que tous contribuent à le grandir !

LA MONOGRAPHIE DANS L'HISTOIRE CANADIENNE

“L'Histoire est une résurrection”, a dit Michelet ; et cette parole d'un homme qui a exprimé tant d'idées fausses nous semble frappante de vérité, dans un certain sens au moins. L'histoire ressuscite le passé, le fait surgir des ombres et de la poussière du temps, lui rend la figure et la voix dont la succession des siècles avait effacé l'image et étouffé l'écho. Elle donne une vie nouvelle aux faits et aux hommes d'autrefois ; souvent même elle les éclaire d'une lumière plus vive que celle dans laquelle ils étaient apparus aux regards contemporains.

Ce qui peut se dire avec justesse de l'histoire en général, peut s'appliquer avec encore plus de vérité à l'histoire monographique. En effet, même si les annales écrites des peuples n'existaient pas, les époques et les générations ne sombreraient pas tout entières dans la mémoire du genre humain. Les grandes lignes de ce qui fut pourraient transparaître çà et là sous le tableau de ce qui est, les événements majeurs laisseraient derrière eux quelque faible sillon, les hautes statues profilerait leur vague silhouette sur la pénombre des âges. Mais s'il n'y avait pas d'histoire monographique, une foule de détails importants, de personnalités intéressantes, de faits notables et fertiles en enseignements, seraient voués pour toujours à l'oubli. En d'autres termes, sans l'histoire générale, on pourrait encore, jusqu'à un certain point, reconstituer la carrière d'une nation, et rétablir approximativement, au moyen de la tradition, la suite des principales étapes qu'elle a fournies. Tandis que sans la monographie, la connaissance précise des institutions, de l'organisme politique et social, l'étude approfondie des moeurs, des doctrines, du développement scientifique et littéraire seraient presque impossibles.

Cette importance de la monographie nous a toujours frappé, surtout en ce qui concerne l'histoire du Canada. Grâce aux travaux de Charlevoix, de Bibaud, de

Garneau, de Ferland, de Faillon, la grande route parcourue par la nationalité canadienne-française à travers trois siècles d'existence se dessine nettement aux regards. Son tracé profondément accentué nous apparaît en pleine lumière, depuis Champlain, qui en posa les premiers jalons, jusqu'à nos jours. Mais de chaque côté de cette route partent ici et là des chemins qui se perdent sous bois, qui se dissimulent dans des plis de terrain, et dont on ne peut connaître l'utilité et le but, à moins d'y pénétrer. Ne nous bornons pas à jeter en passant un regard distrait sur ces voies latérales. Si nous voulons connaître à fond notre histoire, comprendre la raison de certains faits, entrer dans l'intelligence complète de notre passé, il nous faut explorer ces chemins peu fréquentés de nos jours, enfouis souvent sous l'épaisse ramure d'une végétation séculaire, et semés de mille obstructions. Il faut nous y engager la hache à la main, pour leur arracher leurs secrets.

Rude et pénible tâche, mais tâche bien payée par les résultats obtenus.

En effet, ici l'on découvre le principe et les commencements de notre organisation paroissiale ; là, le mécanisme de notre ancienne administration ; ailleurs, les sources de notre droit, les origines de nos institutions religieuses, la naissance et le fonctionnement de notre régime féodal. Plus loin, c'est la carrière d'un découvreur, d'un pionnier, d'un dignitaire, d'un soldat, d'un apôtre, qui nous apparaît et dont les particularités, jusqu'ici inconnues, nous font voir sous un aspect nouveau tels événements ou telle période. Voilà l'oeuvre de la monographie dans l'histoire canadienne. Et l'on ne saurait en méconnaître l'importance (Thomas Chapais, préface de *Louis Jolliet* de Ernest Gagnon).

QUESTION

En 1758, le Père Justinien, Récollet, au nom de Mme veuve Thomas-Jacques Taschereau, concède une terre dans la seigneurie de Linière, au sieur Jean Wult, "anglais de nation". Ce Wult a-t-il fait souche au pays ? Sous quel nom sont connus ses descendants ?

BEAUCE